
Les espaces frontaliers autour de Jérusalem pendant le mandat britannique

Essai sur les limites, les temps et les lieux

Guillaume Vareilles



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/bcrfj/7380>

ISSN : 2075-5287

Éditeur

Centre de recherche français de Jérusalem

Référence électronique

Guillaume Vareilles, « Les espaces frontaliers autour de Jérusalem pendant le mandat britannique », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne], 25 | 2014, mis en ligne le 01 octobre 2014, Consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/bcrfj/7380>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem

Les espaces frontaliers autour de Jérusalem pendant le mandat britannique

Essai sur les limites, les temps et les lieux

Guillaume Vareilles

*Tout borne l'homme, mais rien ne l'arrête. Il répliqua à
la limite par l'enjambée.*

L'impossible est une frontière toujours reculante
Victor Hugo, *Les travailleurs de la mer*, Tome 1,
Paris, Émile Testard, 1891, p. 78.

- 1 Si l'on considère les villes et les aires urbaines comme les lieux par excellence de sédimentations spatio-temporelles, des lieux où les époques autant que les pratiques territoriales se superposent, alors Jérusalem et son environnement apparaissent comme des exemples emblématiques¹. Les villes, intégrant et hiérarchisant leurs populations, participent à une frontiérification entre les individus et les sociétés en les inscrivant dans des spatialités et des temporalités différentes. La ville est un système complexe produisant des séparations, et finalement des frontières, par délimitations successives de son environnement. Les populations vivent et pensent ainsi différemment ces marges territoriales. La mise en parallèle d'une horogénèse (néologisme inventé par le géographe Michel Foucher signifiant « genèse des frontières »)², et d'une urbanité, relevant de la « citadinité »³ constitue un postulat analytique utile afin de procéder à une géohistoire des espaces frontaliers de Jérusalem. Dans cette perspective, la frontière ne s'inscrit donc plus dans une fixation des lieux, mais bien aussi dans un mouvement permanent des temps et des espaces⁴.
- 2 Dès lors se pose la question des rapports entre le milieu et les hommes, et plus généralement, entre le territoire approprié et les formes de gouvernance qui s'y fixent. Déjà, Augustin Berque avait établi un lien proche avec le concept de *médiance*, « ou sens du milieu combinant, au niveau d'un sujet ou dans le cadre d'une société, le plan physique et le plan à la fois phénoménal et symbolique de la perception »⁵. Une ontologie

géographique⁶, définissant les différentes spécificités liées à la multi-dimensionnalité de l'objet géographique, naissait de cette perception. Si bien que l'existence du territoire se retrouvait dans la délimitation même dudit territoire, la frontière servant de matière à la fixation d'un ordre symbolique, géographique et politique.

- 3 S'interroger sur les trajectoires et les permanences soulevées par un questionnement spatial permet donc de faire ressortir les marqueurs historiques pour l'environnement régional de Jérusalem pendant la période mandataire. Les frontières du district et du sous-district de Jérusalem, résultat d'un redécoupage administratif britannique s'inscrivant dans des logiques d'aménagement et d'occupation du territoire, recouvrent en partie ce concept de *médiance* dans le sens où elles mettent en perspective des interdépendances entre des groupes de nature différente à propos de la fabrication d'un paysage politique.
- 4 Cette complexité permet de faire ressortir les perspectives identitaires d'une ville et de son environnement. Il s'agit de partir des formes prises par la géographie et par l'histoire pour mieux revenir à l'objet étudié, en regardant sous les lieux des permanences encore visibles aujourd'hui. Ainsi, peut-on observer pendant la période du mandat des traces spatiales issues de la période ottomane et de la séparation à venir du territoire en 1947-1948 ?
- 5 L'occupation (1917-1920) et le mandat britannique (1922-1948) ont permis une redéfinition territoriale de la Palestine en l'inscrivant dans une perspective impériale, nationale, puis binationale. La définition fut complétée par une classification des habitants selon des critères apparemment précis : juifs, musulmans, chrétiens, ou autres (*sic*). La période post-ottomane est l'occasion pour la puissance mandataire de diviser les communautés là où le système impérial s'accommodait bien des particularismes locaux⁷. Philippe Bourmaud montre par ailleurs que le sens donné à ces particularismes change avec le mandat⁸. L'Empire ottoman entendait les « millets » ou « nations » davantage comme des communautés confessionnelles que comme des communautés nationales. Le mandat transposa cette division en insistant sur la dimension nationale des communautés, « aussi les musulmans deviennent-ils à cette époque une « nation » comme les autres. La transition de l'État impérial vers l'État nation par le mandat est alors l'occasion d'un apprentissage de toutes les possibilités administratives, y compris discriminatoires, offertes par la démographie et les taxinomies officielles »⁹.
- 6 Mais il existe des liens entre les populations des environs de Jérusalem qui ne sont pas uniquement associés à des caractéristiques ethniques ou religieuses, transgressant par là les catégories mandataires. À la dimension ethno-religieuse de la Palestine viennent se greffer des questionnements économiques et politiques parfois bien plus immédiats. Donc si les continuités spatiales sont visibles, les continuités sociologiques le sont tout autant.
- 7 En étudiant le mouvement de la construction des frontières dans le temps et dans l'espace, une ontologie diachronique devrait apparaître. Les frontières ont une mémoire, tout comme les lieux. C'est ce que nous avons choisi de nommer *ontotopie*, une réserve de lieux chargée d'histoire qui se dévoilerait sous l'effet du temps et dont les fonctions se perpétuent à travers ce même temps. Mais plus qu'un simple objet, l'ontotopie peut se rapprocher d'une méthode, un moyen utile pour relire des espaces dans le temps. Les lieux, ici les frontières, doivent, pour reprendre une expression de Paul Valéry, être nettoyés de leur situation verbale¹⁰. L'ontologie du lieu, qui questionne donc ce lieu en tant que lieu (définition possible ici de l'ontologie¹¹), donne une matérialité palpable à travers une série de discours et d'usages. C'est donc le nettoyage de ces situations

verbales qui, après avoir été analysées, doit nous ramener vers l'origine des espaces frontaliers autour de Jérusalem. Car ces ontotopies sont visibles, étant le résultat d'une prise en considération et ainsi d'une assimilation de la part des acteurs présents sur ce lieu ; et elles sont palpables dans des temporalités différentes. Contrairement aux *hétérotopies* formulées par Michel Foucault, il ne s'agit pas de localisations physiques d'utopies¹². Il s'agirait plutôt d'une localisation de pratiques territoriales devenant discours ontologique portant sur le réel en tant que tel, et visibles à travers des temps différents.

- 8 Ce sont les limites administratives du district de Jérusalem à l'époque du mandat qui seront soumises à cette question. Ces limites sont, objectivement, des lignes de séparation entre des unités politiques servant à administrer des territoires : le district en tant que tel, les autres districts frontaliers et l'ensemble de la Palestine. Mais la perception de ces limites par les populations qui les pratiquent (nous parlerons ici d'*expérience de la frontière* ou d'*expérience de l'espace* en renversant la formule *espace d'expérience* de Reinhart Koselleck¹³) renvoie à une forme subjective de la frontière qui n'est plus qu'une simple ligne, mais aussi une fragmentation entre des communautés et l'apparition de nouvelles temporalités par l'accessibilité aux réseaux de transport. Les temporalités doivent être considérées aussi bien par ceux qui les vivent que par eux qui les pensent. Confronter ces temporalités est donc un moyen de faire ressortir les temps présents du passé et les temps passés du présent.
- 9 Nous partirons ainsi des premières définitions accordées aux frontières dans le cadre des formes de gouvernance exercées par les acteurs politiques. Or, cette gouvernance est reliée à l'ordre établi sur l'espace mandataire qui se veut être suffisamment précis pour constituer un idéal possible. Mais l'usage du temps et de l'espace par les populations révèle des appréciations tout aussi variables des espaces frontaliers. Ainsi, le passage d'une frontière à l'autre est parfois le résultat d'un simple changement de lecture. Sous ces lectures considérées comme des palimpsestes, il sera alors formulé une dialectique de la frontière afin de dégager des règles analytiques possibles pour l'étude des frontières comme objets spatio-temporels.

Idéal normatif et gouvernance aux frontières : d'une résonance à l'autre

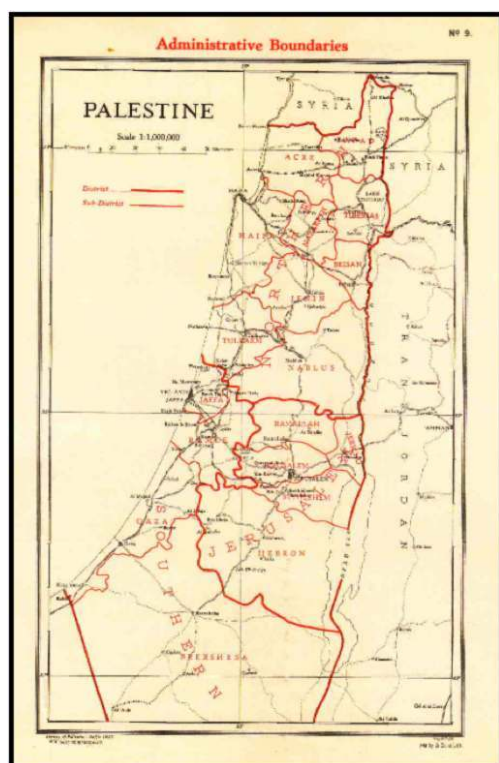
Ordres locaux

- 10 Les très nombreuses études portant sur la Palestine sont un moyen utile pour croiser des informations et des données pouvant servir de matériau à l'analyse de ce territoire. La puissance mandataire s'est ainsi attelée rapidement à un recensement et à un classement de la population palestinienne où la délimitation des espaces frontaliers en fit des objets de gouvernance fixes et palpables.
- 11 L'ensemble démographique palestinien au lendemain de la Première Guerre mondiale est à comprendre dans le discours même que les Britanniques emploient pour le classer. Une sorte d'encyclopédie mandataire se nourrit de l'expérience ottomane, aussi bien dans les formulations utilisées pour délimiter le territoire que dans celles utilisées pour définir les populations. L'ontotopie peut ici révéler le revers de cette taxinomie dont les frontières sont une matérialisation possible – l'espace autre d'un discours – et se positionner en

élément analytique. La réification d'un ordre spatial par l'établissement d'un maillage administratif est donc à saisir de manière critique.

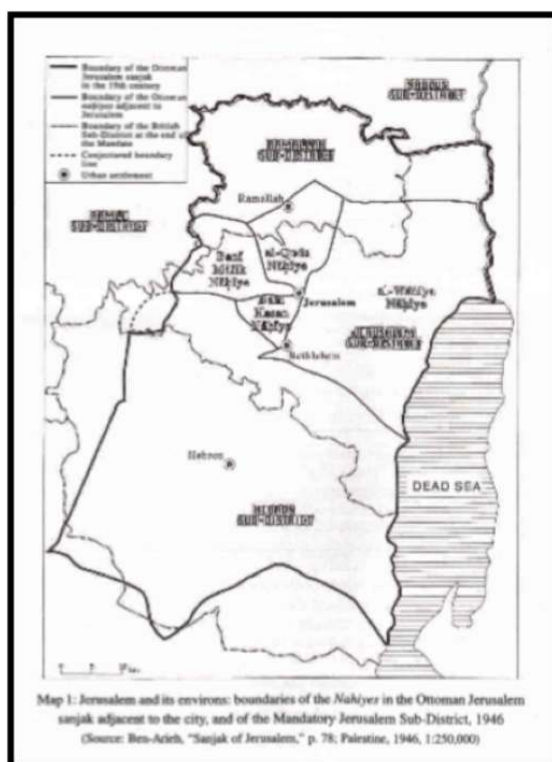
- 12 L'un des premiers problèmes auxquels furent confrontés les Britanniques a été l'absence d'un cadastre précis, en particulier pour les limites des villages et les frontières terrestres. C'est par le biais du *Survey Department*¹⁴ et sous la conduite d'Ernest Dowson, spécialiste des régimes fonciers ottomans après une expérience menée en Égypte, que fut commencé ce travail afin de répondre aux exigences de la SDN¹⁵. En 1928, le cadastre est complété par l'adoption du système de Robert Richard Torrens¹⁶. Il consistait, comme l'avait initié son inventeur en Australie, à enregistrer systématiquement un transfert de propriété empêchant ainsi toute transaction de lots qui n'appartiendraient pas au vendeur. Sur la base de ces modifications dans la gestion des terres, une cartographie de la Palestine est établie. Or, il s'agit d'un idéal normatif qui se greffe, après celui des Ottomans, sur un ordre préexistant.
- 13 Le cadastre britannique aboutit aux résultats suivants. La superficie de la Palestine mandataire est estimée à 26 320 km² (un peu plus de 27 000 km² en comptant les surfaces lacustres : Huleh, Tibériade, et une partie de la Mer morte). Elle est divisée en sept régions géographiques¹⁷, elles-mêmes divisées en districts et sous-districts. On compte pendant le mandat quatre districts dès 1922 (redécoupés en trois districts en 1931 puis six en 1939) et dix-huit sous-districts¹⁸.

Illustration 1. Limites administratives de la Palestine, 1937.



The National Library of Israel, The Eran Laor Cartographic Collection, *Survey of Palestine, Jaffa, 1937*, PAL 1197.9.

Illustration 2. Limites du district de Jérusalem : des frontières ottomanes à celles du mandat.



La partie en pointillés à l'extrémité occidentale du sous-district de Jérusalem est relative à des changements intervenus en 1941. Voir chapitre intitulé « *Transfrontalités et nouvelles cohésions territoriales* » pour le détail de ces modifications.

Ruth Kark et Michal Oren-Nordheim, *Jerusalem and its Environs. Quarters, Neighborhoods, Villages. 1800-1948*, The Hebrew University Magnes Press, Jerusalem, 2001, p. 32.

- 14 La superficie des districts et sous-districts change au cours du mandat. En 1946, le Comité anglo-américain chargé d'effectuer une étude complète de la Palestine¹⁹ donne des chiffres différents de ceux du recensement de 1931.

Tableau 1. Superficie du district de Jérusalem, 1931-1946.

District et sous-districts	Superficie (km ²)	
	Année 1931 ²⁰	Année 1946 ²¹
District de Jérusalem	4 278	4 334
Sous-district de Jérusalem (divisé en trois sous-districts en 1931)	1 616, répartis ainsi : - sous-district de Jérusalem: 420 - sous-district de Bethléem : 520 - sous-district de Jéricho : 676	1 571
Sous-district de Hebron	2 120	2 076
Sous-district de Ramallah	542	687

- 15 Ces premiers chiffres montrent donc qu'il y a eu des changements dans les découpages des sous-districts. Seul le sous-district de Ramallah s'agrandit de manière assez sensible (+ 21 %) alors que les deux autres se réduisent. Le district de Jérusalem s'agrandit au total de 56 km², soit environ 1,3 %.
- 16 Ces découpages relèvent souvent d'impératifs démographiques. Les recensements de 1922 et de 1931 entreprirent ainsi de répartir la population selon des critères religieux et en fonction des zones dites urbaines ou rurales.
- 17 Le recensement de 1922 fut le premier à être réalisé par les Britanniques, mais il est à considérer comme relativement imprécis car il s'appuie en partie sur des données ottomanes, elles-mêmes incertaines. Le premier responsable de ce recensement, J. B. Baron, fit à ce propos la remarque suivante : « Dans un pays qui n'avait aucune expérience d'un recensement effectué sur une base scientifique, il fallait s'attendre à ce que des difficultés considérables soient rencontrées. Outre le fait que la population regardait habituellement avec suspicion le fait d'être déterminée à partir d'informations à caractère privé, il y eut des difficultés particulières applicables à tout un territoire qui avait formé une partie de l'Empire ottoman »²². Ce comptage de la population est concomitant de la volonté de délimiter à la fois les frontières internes et externes de la Palestine. Aux découpages des limites de districts et de sous-districts viennent se fixer les frontières du mandat. La création de la Transjordanie en 1920 et le règlement frontalier avec les mandats français sur le Liban et la Syrie en 1924 complètent l'ordre politique.
- 18 Le deuxième recensement, plus fiable que celui de 1922, date de 1931. Il fut réalisé sous l'autorité du Major E. Mills et rendu public le 18 octobre de cette année. Il établit que la population totale de la Palestine a augmenté de 36,8 % depuis 1922 dont une augmentation de 108,4 % uniquement pour la population juive. Mais le découpage de la population est plus précis que le recensement à venir de 1946 car il distingue sept catégories (musulmans, juifs, chrétiens, druzes, bahaïs, samaritains, et une catégorie sans religion)²³.
- 19 La distinction entre zones urbaines et rurales est également opérée mais semble moins précise compte tenu des fortes variations démographiques et de superficies entre des *villes arabes* parfois plus petites que de grands villages, et des *colonies juives* classées comme villages car d'abord retenues pour leurs activités rurales (à entendre ici comme activités agricoles). Ce sont donc d'abord les activités pratiquées dans les localités qui décident de leur classification dans des espaces urbains ou ruraux.
- 20 La population était répartie de la manière suivante :

Tableau 2. Population en Palestine et dans le sous-district de Jérusalem, 1922-1931.

Population totale par religion (recensements de 1922 et 1931) ²⁴										
Sous-district	Toutes religions		Musulmans		Juifs		Chrétiens		Autres	
	1922	1931	1922	1931	1922	1931	1922	1931	1922	1931
Palestine entière	752 048	1 033 314	589 577	759 700	83 790	174 606	71 464	88 907	7 617	10 101

Sous-district de Jérusalem	91272	132661	40850	57762	34431	54538	15496	20309	495	52
Population rurale par religion (recensements de 1922 et 1931) ²⁵										
Sous-district	Toutes religions		Musulmans		Juifs		Chrétiens		Autres	
	1922	1931	1922	1931	1922	1931	1922	1931	1922	1931
Palestine entière	492 865	648 530	451 816	571 837	15 172	46 143	17 981	22 148	7 896	8 602
Sous-district de Jérusalem	28 694	42 158	27 437	37 868	460	3 316	797	974	-	-
Population urbaine par religion (recensements de 1922 et 1931) ²⁶										
Villes	Toutes religions		Musulmans		Juifs		Chrétiens		Autres	
	1922	1931	1922	1931	1922	1931	1922	1931	1922	1931
Villes de Palestine	264 317	387 291	139 074	188 075	68 622	128 467	55 043	69 250	1 578	1 499
Ville de Jérusalem	62 578	90 503	13 413	19 894	33 971	51 222	14 699	19 335	495	52

Tableau 3. Population de Jérusalem, 1914-1946 (en milliers).

Années	Total	Musulmans	Juifs	Chrétiens
1914	70	12	45	13
1922	62	13,4	34	14,6
1931	90	20	51	19
1946	164	34	99	31

Yehoshua Ben Arie, « Les étapes du développement de Jérusalem pendant la période mandataire britannique », in Dominique Trimbur et Ran Aaronsohn (dir.), *De Balfour à Ben Gourion. Les puissances européennes et la Palestine, 1917-1948*, Paris, CNRS Editions, 2008, p. 96.

- 21 Les juifs forment la première communauté dans la ville de Jérusalem, alors qu'ils sont moins nombreux que les musulmans dans les espaces ruraux, et ceci à toutes les époques du mandat. C'est aussi le résultat d'une volonté d'innover dans la construction de nouveaux quartiers dès la fin du XIX^e siècle par le Vieux Yishouv²⁷. En 1866, une organisation des communautés ashkénazes, puis l'autorisation de l'achat de terres par les étrangers en 1868, offrent à des investisseurs l'occasion de créer des quartiers hors les murs. *Meah she'arim*, premier quartier avec un éclairage public, et *Nahalat shiv'ah*, nommé ainsi en hommage aux sept fondateurs, sont alors construits en dehors de la vieille ville²⁸.

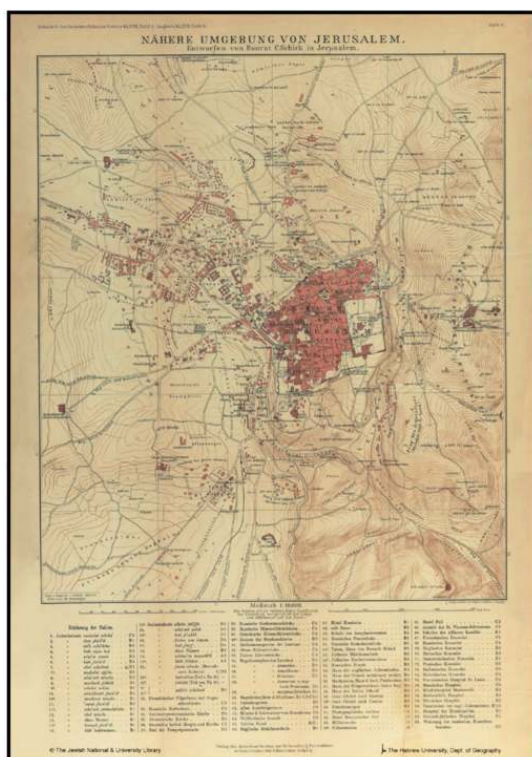
L'idée selon laquelle les limites restreintes de la ville, sans aller au-delà des espaces ruraux majoritairement arabes, favoriseraient les juifs semble donc se confirmer. Cependant, la colonisation et l'arrivée de nouveaux migrants sont à retenir pour nuancer ce premier tableau. La délimitation des unités administratives et leur représentation cartographique donnent une lisibilité des espaces d'un point de vue de ces communautés. C'est ce travail entrepris au début du mandat par la Grande-Bretagne qui fut un moyen d'organiser, puis de hiérarchiser, le territoire palestinien. En le délimitant selon des critères historiques, géographiques, économiques et surtout religieux, la puissance mandataire fit un tableau apparemment réaliste de la Palestine.

- 22 Ce classement, ou recensement, opéré par les Britanniques relève d'un besoin de compréhension par la nécessaire identification d'un individu à son appartenance religieuse²⁹. Il faut distinguer une population en fonction de caractéristiques pratiques et délimiter un territoire sur lequel cette population va pouvoir vivre. Or, ce genre de taxinomie peut relever aussi de la construction *ad hominem*. Puisque ces populations se définissent en tant que juive, musulmane, chrétienne ou autre, il est possible de retenir ce postulat. Mais la classification britannique n'est pas forcément appropriée à celle vécue par les populations, car il existe au sein de chaque communauté d'autres sous-ensembles. Dans ce cas, une discordance analogue peut se lire entre une population et son territoire préalablement défini selon les mêmes critères. La Palestine et ses habitants s'inscrivent au sein d'un format classificatoire amorcé par les Ottomans puis poursuivi par les Britanniques pour en faire une construction pensée par des puissances impériales et/ou coloniales³⁰. Si la Palestine est dès lors définie comme territoire, les Palestiniens le sont également même si cela relève d'un comptage global qui prend en considération leurs spécificités³¹. Mais certaines échappent aux recensements. Pour la population juive par exemple, Yehoshua Ben-Arieh établit sept groupes différents et les comptabilise ainsi pour Jérusalem en 1917 : Ashkénazes : 13 125 / Séfarades : 7 636 / Nord-africains : 1 029 / Géorgiens : 572 / Bukharans : 762 / Yéménites : 1 956 / Perses : 1 509³². Un décalage similaire peut être constaté à propos de la répartition de cette population et des représentations cartographiques du territoire palestinien, notamment pour le cas de Jérusalem.
- 23 En devenant la capitale de la Palestine mandataire, Jérusalem ne devait pas avoir de frontières, mais tout au plus des limites administratives. Entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, les Ottomans y avaient déjà installé les sièges du gouvernorat et des conseils administratifs. Jérusalem demeura ainsi un centre politique sous le mandat. Avec la poursuite du renforcement des fonctionnalités politiques et économiques de la ville sous les Britanniques, ses espaces frontaliers devinrent des adjuvants pour les questions de juridiction et de souveraineté au sein du territoire tout entier de la Palestine. Les limites de la ville ottomane se muèrent en frontières administratives de capitale mandataire, s'inscrivant ainsi dans le projet plus ambitieux de répertorier toute la Palestine.
- 24 À partir de 1920 fut réalisée la première carte de la Palestine par le *Survey Department* chargé de cartographier l'ensemble du territoire mandataire. Il s'agissait de représenter la ville en dehors des murs de la vieille ville. Ce travail fut déjà amorcé pendant la guerre quand le gouvernement militaire britannique demanda à H. McLean, le planificateur des villes d'Alexandrie et de Khartoum, accompagné du botaniste et urbaniste Patrick Geddes, de préparer une carte de Jérusalem. Ce travail s'inscrivait au sein d'un projet de préservation de la vieille ville et de modernisation des quartiers périphériques. Il

s'agissait entre autre de limiter la croissance démographique arabe à l'intérieur des remparts et de proposer une urbanisation planifiée à l'extérieur en direction de l'ouest sur la route de Jaffa en anticipant l'immigration juive. Herbert Samuel, premier haut commissaire de Palestine, citait d'ailleurs comme exemple la ville juive reconnaissant ainsi « l'universalisme et l'exigence de modernité du Foyer juif »³³.

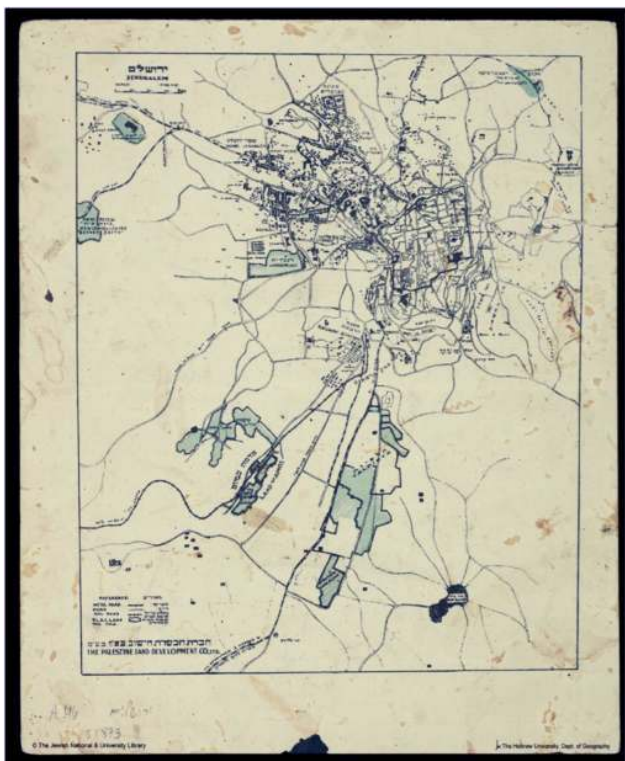
- 25 En juillet 1919 puis en février 1920, la Royal Air Force photographia la ville entièrement, et une première carte fut réalisée, mais rapidement corrigée. Le gouvernement civil la trouvait en effet peu pratique et ne reflétant pas suffisamment les préoccupations des habitants³⁴.
- 26 En septembre 1922, le projet d'une carte définitive est remis au Gouverneur de Jérusalem, Ronald Storrs. Un complément sera apporté entre 1923 et 1924 après l'enregistrement de 3 000 dunums³⁵ supplémentaires autour de Jérusalem, et pour la première fois, ses limites administratives sont indiquées. Au fur et à mesure que le cadastrage des environs de la ville se poursuit, les cartes sont modifiées. En septembre 1925, une série au 1/10 000^e de la carte de Jérusalem est proposée au grand public, série qui sera découpée en six feuilles séparées en 1945. C'est cette série de six feuilles qui fut utilisée et imprimée dès 1948 par le nouvel État d'Israël. Le service photographique et cartographique de l'IDF (*Israel Defence Forces*) œuvra ici dans le sens d'une continuité avec la période mandataire. Le travail des cartographes britanniques et en particulier du *Survey Department* était suffisamment complet et précis pour que leurs cartes fussent aussitôt assimilées et intégrées par les Israéliens. Les limites et les frontières du territoire israélien héritèrent de celles du territoire palestinien. La rupture historique entre le mandat et la création de l'État d'Israël se trouve être nuancée en partie dans une continuité cartographique. Tout comme peut être nuancé le fait de vouloir distinguer la période ottomane de celle du mandat pour la localisation des populations autour de Jérusalem. Des éléments de continuité lient ces époques entre elles et l'on retrouve des permanences historico-territoriales pour l'environnement hiérosolymitain. C'est le cas pour la partie occidentale de la ville.

Illustration 3. Jérusalem et ses environs, 1894-1895.



Robert D. Sack, « Territorial bases of power » in Burnett A. D. et Taylor P. J., eds, *Political Studies from Spatial Perspectives: Anglo-American essays on political geography*, NY, Chichester: Wiley, 1981.

Illustration 4. Jérusalem et ses environs, 1922.



Hevrat hakhsarat ha-yishshuv (Palestine), The Palestine Land Development Co., 1922. URL : <http://jnul.huji.ac.il/dl/maps/jer/html/jerh046a.htm>

Illustration 5. Jérusalem et ses environs, 1917.



La photographie est orientée en direction du nord-ouest, soit vers la route de Jaffa. On distingue assez nettement l'étalement urbain dans cette direction, au delà des remparts de la vieille ville.

Aeroplane picture of Jerusalem & region round about, showing Olivet Range in foreground [ca. 1917], 1917. LC-DIG-ppmsca-13291-00010 (digital file from original, page 4, no. 10), Library of Congress.

- 27 Ces cartes et la photographie montrent que les implantations juives tendent à suivre la route vers le nord-ouest depuis Jérusalem, alors que la voie ferrée en direction du sud et dans la proximité immédiate de la ville est moins peuplée. À des temporalités courtes, celles du réseau routier, se superposent des temporalités plus longues liées au réseau ferroviaire. Mais la voie ferrée, inaugurée deux ans avant la date de la carte de Conrad Schick en 1892, passe près des villages arabes. Si bien que le train eut un rôle de rapprochement des grands centres urbains, en premier lieu Jaffa et Jérusalem, mais d'éloignement des pôles secondaires arabes pour la plupart. Un effet tunnel est déjà visible à cette époque et oriente largement le déplacement du front urbain vers le nord-ouest en suivant la route qui mène à Jaffa. On peut par ailleurs observer une continuité dans le développement urbain de la périphérie de Jérusalem entre la période ottomane et la période mandataire. Les implantations juives ont profité du développement de la ville grâce au train mais se sont d'abord installées dans son environnement immédiat, et finalement assez loin du chemin de fer qui n'avait qu'une fonction de transport.
- 28 La densification du réseau viaire palestinien permet de faire entrer ce territoire dans une classification possible des espaces politiques. Jacques Lévy reprend la définition donnée par Robert Sack en 1981³⁶ pour qui la territorialité désigne l'ubiquité globale entre les lieux et l'ordre étatique. L'espace est « bien universellement quadrillé : dans les moindres interstices du territoire, mais aussi, potentiellement en tout cas, dans les moindres replis des corps et des âmes des habitants »³⁷. Ce quadrillage dont parle Jacques Lévy est tout

autant géographique qu'historique. Les espaces frontaliers et leurs formes d'occupation donnent une fonction possible au concept qui nous concerne ici, l'ontotopie.

Pouvoirs et perceptions aux frontières

- 29 C'est le développement de la ville qui fut à l'origine des corrections successives des cartes. Il est intéressant de noter que ce sont d'abord des considérations relevant de l'urbanisation même de l'aire hiérosolymitaine et non des considérations sociologiques ou économiques qui amenèrent ces modifications puis celles des limites de la ville. Les cartes suivent le mouvement des populations, alors que nous verrons que pour les redécoupages de 1941, ce sont les cartes qui servirent de références pour légitimer certaines modifications frontalières. L'organisation et le découpage administratif de la ville de Jérusalem semblent en partie reprendre les mêmes considérations que celles relevant du découpage du district de Jérusalem. Ce sont les pouvoirs, locaux et britanniques, qui sont des sources possibles d'organisation des territoires. Or, il est possible de voir l'essence du pouvoir comme la base d'un schéma organisationnel³⁸. Le pouvoir ayant plus d'importance que l'État (surtout qu'il s'agit ici d'un mandat), ce sont les formes que prennent ces pouvoirs qui conduisent à une réification des délimitations, et donc à une ontologie géographique qui serait une preuve de la légitimité des parcours frontaliers.
- 30 Dès le début du mandat, il fut stipulé que les Britanniques devaient favoriser les autonomies locales. Ce souci d'efficacité est à voir comme un changement avec l'administration ottomane dont les interférences sur les affaires municipales étaient moins pesantes. Cependant, jusqu'à la mise en place d'une ordonnance en 1934, la loi ottomane a été maintenue dans la gestion des affaires. Dès lors, les fonctions de gouvernance locale furent déléguées à des conseils municipaux (uniquement dans les grandes aires urbaines), des conseils locaux (dans les villes plus petites) et des conseils de village selon cette Ordonnance.
- 31 L'Ordonnance des Corporations Municipales du 12 décembre 1934 constitua la première ordonnance complète promulguée par la Grande-Bretagne pour la Palestine. Elle autorisait le Haut-commissaire à établir de nouvelles communes ou à modifier leurs délimitations sur la recommandation d'un comité d'enquête publique³⁹. L'ordonnance détaille la méthode de l'élection des conseils municipaux, les fonctions et les pouvoirs des membres du conseil et de la municipalité, les sources de revenus, les procédures d'approbation du budget municipal, les méthodes de contrôle financier et des règlements.
- 32 En raison des circonstances historiques, nombre d'autorités locales arabes eurent le statut de conseils municipaux bien que plus petites que certaines autorités locales juives.
- 33 Pour le district de Jérusalem, les autorités locales étaient réparties de la manière suivante (nombre d'habitants en 1944)⁴⁰ :
- Conseils municipaux : Beit Jala (arabe) : 3 710 habts / Bethléem (arabe) : 8 820 habts / Hébron (arabe) : 24 560 habts / Jérusalem (mixte, soit arabe et juif⁴¹) : 157 080 habts / Ramallah (arabe) : 5 080 habts.
 - Conseils locaux : Beit Sahur (arabe) : 2 770 habts / Bireh (arabe) : 2 920 habts / Jéricho (arabe) : 3 010 habts.
 - Conseils de village : Abu Dis (arabe) : 1 940 habts / Beituniya (arabe) : 1 490 habts / Bir Zeit (arabe) : 1 560 habts / Deir Dibwan (arabe) : 2 080 habts / El Khadr (arabe) : 1 180 habts / El Maliha (arabe) : 1 940 habts / Silwad (arabe) : 1 910 habts / Sinjil (arabe) : 1 320 habts.

- 34 Dans certaines circonstances, comme ce fut le cas lors de la mort du maire de Jérusalem, Mustafa al-Khalidi, en août 1944, une commission pouvait être mise en place pour exercer les fonctions du conseil municipal. Une telle commission subsista à Jérusalem jusqu'en 1946⁴². Les domaines de compétence de ces autorités locales concernaient essentiellement le fonctionnement quotidien des activités économiques et éducatives du territoire administré : gestion des routes, règlement des marchés, disponibilité des ressources en eau, administration des écoles... Ce sont ces acteurs locaux qui ont participé aux modifications des limites administratives du district de Jérusalem. La convergence entre le découpage administratif et la spatialité civile voulue par les Britanniques, résultat aussi de la reprise de l'héritage ottoman, pose la question de l'échelle de pertinence du territoire. Si ce sont ces acteurs qui donnent une réalité au district, et donc à ses limites, alors la Palestine mandataire peut se rapprocher d'un fédéralisme inachevé mais maintenu par une puissance étrangère : la Grande-Bretagne se substituant à l'Empire ottoman en reconduisant une gouvernance cette fois-ci locale, et la possibilité de se substituer à cette gouvernance comme ce fut le cas en 1944 à Jérusalem après la mort du maire et la mise sous tutelle de la municipalité avec l'instauration de la commission citée plus haut. Les frontières sont perçues depuis les conseils comme des limites avec d'autres municipalités, alors qu'elles s'inscrivent aussi à une échelle plus petite, celle du territoire mandataire, où l'acteur britannique exerce le pouvoir. Le sentiment, pour un groupe donné, d'appartenir à plusieurs sociétés (en fonction de son ethnie, religion, territoire administré, nationalité, citoyenneté) est une définition possible du fédéralisme⁴³.
- 35 Ce fédéralisme peut alors prendre alors deux aspects que nous retrouvons ici : une fédéralité verticale et une fédéralité horizontale⁴⁴, bien que ces deux formes recouvrent des réalités différentes. Pour reprendre les analyses de Jacques Lévy, la « *fédéralité verticale* correspond à l'articulation d'espaces sociétaux. Or une société complète appelle l'exhaustivité d'un territoire dans lequel puisse se déployer un projet à long terme dont on ne peut énoncer à l'avance tous les effets spatiaux ». La *fédéralité horizontale* « comprend une dimension territoriale qui, grâce à ses limites transgressives ou floues, compense les insuffisances de la territorialité sociétale (régions transfrontalières, mouvances culturelles) »⁴⁵. La perception des limites internes de la Palestine mandataire s'inscrit dans une dualité entre un fédéralisme qui laisse une marge de manœuvre aux autorités locales, et la naissance d'une souveraineté nationale notamment à travers la citoyenneté palestinienne. L'unité nationale faisait pourtant défaut compte tenu de la réglementation de la nationalité palestinienne entre 1917 et 1925 dont le but était « de faire venir le plus de Juifs possible et de diminuer le nombre d'Arabes palestiniens autant que faire se peut »⁴⁶. Ainsi, les limites administratives sont à percevoir comme autant d'espaces d'inachèvement permanent : ni tout à fait des frontières, ni tout à fait des ruptures organiques au sein d'une unité territoriale, ni encore des marqueurs nationaux reliant des groupes entre eux. Elles remplissent la fonction d'instaurer une gouvernance commune sur un territoire hétérogène.
- 36 En 1941, une nouvelle ordonnance remplaça celle de 1934. Elle élargissait les pouvoirs des conseils locaux, et prévoyait la création de conseils régionaux sur le mode de gouvernance existant pour les fédérations des colonies juives. Mais concernant les villages arabes, ce maillage administratif et législatif allait à l'encontre de leur mode de vie traditionnel. Entre 1941 et 1945, 21 conseils locaux arabes furent établis, et la plupart des villages arabes qui obtinrent ce statut de conseil local luttèrent contre la transformation de leur organisation traditionnelle bien que celles-ci se maintiennent. En

1948, il n'y avait ainsi que 11 conseils locaux arabes contre 26 conseils locaux juifs et 4 conseils régionaux. Une fédéralité verticale juive s'opposerait donc à une fédéralité horizontale arabe, même si cette dualité semble un peu trop restrictive. On pourrait la compléter par une dialectique possible entre les actions des populations locales et les structures définies par les réglementations de la puissance mandataire. Or, une telle dialectique est visible sur les espaces frontaliers, lieux de dialogue dissymétrique entre syntopie et diachronie.

- 37 Dans ce cas, la structuration de ces espaces frontaliers est le résultat d'un jeu d'échelles : au niveau micro dans la conscience humaine des acteurs (par exemple l'arabité ou la judaïté), et au niveau macro dans les pratiques produites par les systèmes sociaux (par exemple l'organisation du territoire après le découpage administratif britannique). Anthony Giddens utilise ces arguments pour élaborer sa propre théorie de la structuration⁴⁷. Il ajoute que si les acteurs se retrouvent engagés dans ces pratiques sociales, cela se passe au niveau de pratiques quotidiennes qui constituent une réponse à un besoin de sécurité ontologique, soit un besoin de maintenir de bonnes relations entre les populations. En cela, l'acteur britannique et l'acteur arabe se retrouvent. Ces pratiques ont à la fois un aspect temporel (elles se répètent) et un aspect spatial (elles se localisent en des lieux précis). La Palestine mandataire, dont les limites administratives sont les manifestations d'une entrée dans une contemporanéité grâce au développement des réseaux de transport, s'intègre dans la double conjecture spatio-temporelle et horizontalité / verticalité. Selon les discours et les méthodes retenus pour qualifier les frontières, leurs résonances changent.

Usage du temps et de l'espace: d'une frontière à l'autre

Transfrontalités et nouvelles cohésions territoriales

- 38 Les dynamiques dans la pratique et l'usage des territoires affectent leur cohésion. Des connexions entre différentes échelles, du local à l'international, font émerger de nouvelles territorialités qui peuvent être transfrontalières. Les espaces frontaliers deviennent alors des sujets de gouvernance mouvants et parfois impalpables. Le redécoupage administratif de 1941 montre un croisement entre des jeux d'échelles, et des formes différentes prises par les frontières.
- 39 Les délimitations du district de Jérusalem et les modifications qu'elles ont connues en 1941 permettent d'apprécier l'apparition d'un espace frontalier et transfrontalier de part et d'autre de ce district et du district voisin de Lydda à l'ouest. Tenant compte des difficultés administratives encourues par le précédent découpage résultant des premiers cadastrages du *Survey Department*, les autorités britanniques, à la suite de troubles qui éclatèrent dans la région et qui aboutirent à la rédaction du Livre blanc de 1939 imposant l'arrêt de l'immigration juive et la promesse d'une Palestine indépendante dans les dix ans, décidèrent de refondre en partie les districts de Jérusalem et le sous-district de Ramleh (situé dans le district de Lydda). Les frontières de Lydda s'étendaient le long de la voie ferrée entre Ramleh et Jérusalem passant au sud d'Artuf constituant ainsi une enclave pénétrant le district de Jérusalem⁴⁸. Par ailleurs, le point culminant du district de Lydda se situait à proximité de la route de Jaffa en direction de Ramleh.
- 40 Les axes de communication et un souci d'efficacité pour la police servirent donc d'arguments pour détricoter les limites des districts. La police d'Artuf, dépendant de

Jérusalem, était parfois amenée à patrouiller aux proximités de régions dépendantes du sous-district de Ramleh. Par ailleurs, les villages qui devaient être transférés dans le district de Jérusalem étaient peuplés principalement par une même famille, les Arqub, dont le reste se trouvait être à Artuf (district de Jérusalem). Les Arqub pouvaient ainsi mieux contrôler la région grâce au rapprochement de leurs membres, argument largement exagéré car Artuf connut pour la période mandataire une assez forte croissance démographique, passant de 181 habitants en 1922 à 350 en 1945, en drainant une partie des populations des villages voisins⁴⁹. L'usage familial d'un territoire est ici une base de réflexion pour les changements des limites administratives. Au-delà de la simple appartenance à une catégorie ethnique retenue par les Britanniques pour identifier une population, l'arabité fit place ici à des liens familiaux nourrissant plus de consistance.

- 41 À la suite des modifications des frontières, le district de Jérusalem s'étend plus en avant le long de la voie ferrée ; quant au district de Lydda, il se réorienta en direction de la route de Jaffa. Les axes de communication devinrent des axes restructurant le découpage administratif *a posteriori*. Cette réorientation le long des axes de transport eut pour conséquence de réduire la notion d'espace-temps pour Jérusalem grâce à la voie ferrée qui reliait désormais directement la capitale à Ramleh, et de l'accroître pour Lydda qui devait se contenter de la route, ceci afin de satisfaire des convenances administratives et renforcer la sécurité grâce à une police plus efficace stationnant principalement à Artuf et Latrun⁵⁰ pour la zone entre Jérusalem et Ramleh⁵¹. Ainsi, le développement des axes de transport, accompagnant la modification des limites administratives et une croissance démographique des villages arabes, participa à la fixation de populations, aussi bien du point de vue de leur installation que du point de vue de leur encadrement.

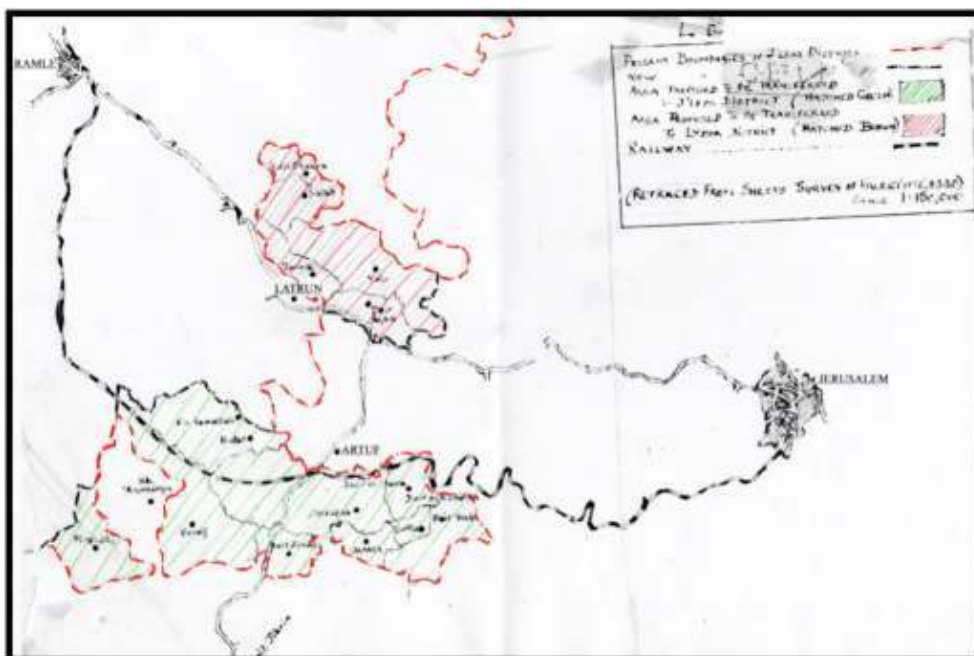
Illustration 6. Latrun, la route Jaffa-Jérusalem et les contreforts de Judée, 1932.



La route passe au sud de Latrun, donc la photographie est orientée vers le nord. Jérusalem est reliée par l'axe qui part vers la droite en bas, et Jaffa par celui de gauche.

Air views of Palestine. Air route over Cana of Galilee, Nazareth, Plain of Sharon, etc. Latrun. Showing the Jaffa-Jerusalem motor road and Judean foothills, Matson (G. Eric and Edith) Photograph Collection, Library of Congress Prints and Photographs Division Washington, D.C. 20540 USA.

Illustration 7. Le redécoupage des limites occidentales du district de Jérusalem, 1941.



Ces modifications ont été effectuées sur une carte de 1940 (échelle : 1/150 000^e).

En pointillés rouges : les limites actuelles du district de Jérusalem (soit jusqu'en 1941) ;

en pointillés noirs : les nouvelles limites du district de Jérusalem ;

en hachurés verts : les espaces proposés pour être transférés dans le district de Jérusalem ;

en hachurés rouges : les espaces proposés pour être transférés au district de Lydda ;

la voie ferrée au sud est indiquée par un double pointillé noir, la route au nord par un double trait.

Historical Archives of the Jerusalem Municipality (HAJM), Série Jerusalem Boundaries (JB), c. 832, 1-1/4 : Settlement of Town planning Area of Jerusalem, 1944-1945.

- 42 Les limites des deux sous-districts furent donc changées le 15 juillet 1941 par une proclamation du Haut Commissaire Harold MacMichael⁵².
- 43 À ce découpage vint se greffer un débat concernant la ville de Jérusalem et son environnement immédiat, Bethléem et Jéricho, à propos de taxes foncières. En juillet 1941, le Directeur de l'aménagement du territoire souligna la pertinence de séparer le sous-district de Jérusalem en deux, un sous-district urbain soumis à une taxe foncière urbaine, et un sous-district rural regroupant notamment Bethléem et Jéricho et exempt de cette taxe. Cependant, la zone urbaine de Jérusalem comprenait des villages comme ceux de Lifta et de Silwan. La modification de la limite de propriété en zone urbaine de l'impôt provoqua donc de fait une modification de la limite urbaine de tout le sous-district. Chaque nouveau sous-district serait à la charge d'un Officier. Ce fut l'occasion de poursuivre cette spécialisation des Officiers en demandant que ceux du district de Lydda s'occupent désormais des villages arabes pour l'un, et des implantations juives pour l'autre.
- 44 La réactualisation du bornage administratif des districts et des sous-districts en cette année 1941 semble tirer des leçons de l'usage du terrain que firent les populations depuis le début du mandat britannique, mais surtout de satisfaire les exigences d'efficacité voulues par une puissance en guerre. Le quadrillage britannique a fixé le territoire mais ne l'a pas empêché de se mouvoir dans des espaces plus petits. La superposition du local et du global, avec le chemin de fer et les zones d'imposition, permit l'apparition de

transfrontalités que les Britanniques cherchèrent à contourner dans un souci de plus grande efficacité de leur administration. Si ici la frontalité relève du national et du politique, alors la transfrontalité relève du local et du social.

Illustration 8. Les limites du sous-district de Jérusalem après redécoupage, 1945.



Cette carte au 1/250 000^e s'appuie sur une étude de la Palestine réalisée en mars 1940. Sur ce document, il est indiqué que les routes furent révisées en 1941, et les frontières administratives en décembre 1945 ;

- en trait noir : les limites administratives du sous-district de Jérusalem ;

- en pointillés noirs : les limites administratives de la municipalité de Jérusalem.

Public Record Office, Colonial Office, *Palestine*, 1047/763.

- 45 Regarder la Palestine mandataire comme une partie du territoire impérial britannique, ou la regarder comme l'élément d'un réseau renvoie à confronter deux lectures différentes. Si l'*Imperium* se déploie par une occupation de territoire, alors les réseaux le font en épousant davantage les éléments topographiques afin de mieux les ignorer. La distance est absorbée par le réseau, la frontière s'absorbant le temps du voyage sans par ailleurs disparaître. La période mandataire est ainsi dans la continuité de la période ottomane. Comme le souligne Vincent Lemire pour le début du XX^e siècle, « le district de Jérusalem est [...] de mieux en mieux relié aux grandes voies de transport régionales et internationales. [...] À partir de 1892, Jérusalem est donc au centre d'un réseau routier cohérent et moderne qui permet à l'administration [ottomane] d'accentuer le désenclavement de la région »⁵³. Le doublement de ce réseau par l'inauguration en 1892 de la ligne de chemin de fer Jaffa-Jérusalem parachève la centralité du *sanjak* de Jérusalem⁵⁴. Or, nous l'avons vu, les préoccupations des populations relatives à l'accès des différents centres économiques sont des arguments forts pour redéfinir les limites administratives. La crainte fut donc de vouloir rester connecté aux sommets des axes de communication, les gares et les carrefours routiers, à l'intérieur d'une même unité administrative. À l'aménagement du territoire voulu par les Britanniques s'ajouta une accessibilité revendiquée par les habitants des régions frontalières.

- 46 Mais les réseaux, quelque soit leur échelle de pertinence, peuvent participer à l'érosion de cet *Imperium* britannique. À la différence de la présence ottomane qui avait laissé dans le *sandjak* de Jérusalem les traces résiduelles d'un impérialisme sans occupation, l'*Imperium* britannique fut confronté à des formes réticulaires d'occupation de l'espace.

Asymétrie des temporalités et des spatialités

- 47 Les frontières et ce qui les compose, comme leur degré de porosité⁵⁵, sont à considérer dans leur rapport au temps. C'est le temps nécessaire pour relier des points au sein d'un même espace transfrontalier qui lui donne une résonance et une profondeur particulières. Mais les temporalités qui parcourent les habitants des villages dont les frontières furent modifiées ne sont pas les mêmes que celles des Britanniques. Ces villages étaient principalement peuplés d'Arabes et avaient essentiellement des activités agraires ou marchandes. La distance métrique était donc liée à une distance systémique plus ancienne. Prenons le cas de la limite occidentale du district de Jérusalem. Les habitants du village de Mughallis (sous-district de Ramleh) étaient connectés au village d'Ajjour (sous-district d'Hébron), situé à 24 km au nord-ouest d'Hébron, et relativement dynamique pendant le mandat, puisqu'il possédait un souk, deux écoles et comptait environ 3 700 habitants à cette époque. Cependant les voies d'accès vers Ajjour étaient rares, si bien qu'une pétition fut signée par les habitants de Mughallis pour être maintenus dans le sous-district de Ramleh car la voie ferrée leur permettait de relier plus facilement Ramleh. Ils y voyaient une manière de participer à la modernisation de la région par ses voies d'accès. Leur cause ne fut pas entendue et on préféra transférer Mughallis du sous-district de Ramleh au sous-district d'Hébron. Le commissaire du district de Jérusalem prévoyait cependant qu'une piste devait être aménagée afin de mieux relier Mughallis à Ajjour dans le cadre des nouvelles délimitations sans pour autant poursuivre les travaux d'aménagements jusqu'à la route principale reliant Jérusalem à Hébron et passant plus à l'est. Ces travaux d'envergure avaient été initiés dès 1917 par les autorités britanniques qui avaient consolidé le réseau routier concernant les liaisons autour de Jérusalem en direction du sud vers Hébron et Beersheba, en direction du nord vers Naplouse et surtout en direction de l'est et de l'ouest entre Jaffa et Jéricho.
- 48 Cet exemple montre que les temporalités des villageois arabes avaient parfois rejoint les dispositions administratives britanniques tout en maintenant d'anciens liens de vie avec des villages situés dans d'autres sous-districts. Les limites administratives n'empêchaient donc pas les relations entre les villages. Mais les maillages administratif et routier montraient souvent une volonté de quadriller pour mieux contrôler. Les modifications frontalières de 1941 sont révélatrices à cet égard. Changer signifiait être plus efficace. Il ne fallait pas encourager des liens transfrontaliers, et donc une porosité, susceptibles de créer du désordre dans un espace quadrillé.
- 49 Les expériences de la frontière de la part des populations arabes en marge du sous-district sont à voir comme des expériences transfrontalières récentes. Mais une transfrontalité créée par les Britanniques puis corrigée par eux, preuve d'un empirisme certain, afin de mieux cerner les activités au sein de chaque entité administrative quand l'une des ambitions de la puissance mandataire fut de moderniser le territoire par le développement d'un réseau régional à vocation nationale et internationale. La superposition de couches, soit anthropologiques pour les populations arabes et leurs implantations antérieures à la présence britannique, soit administratives de la part des

Britanniques, invite à regarder ces découpages comme autant d'empreintes chronotopiques mêlant les temps, les lieux et les hommes. Le sujet frontière devient objet de resynchronisation du territoire alors qu'il n'était qu'un élément récent du paysage. C'est dans le cadre de cette resynchronisation que l'on peut interpréter la correspondance entre le maire de Jérusalem et le Commissaire du district de Jérusalem entre 1942 et 1944⁵⁶.

50 En effet, cette correspondance entre le maire Mustafa al-Khalidi et le Commissaire, William Ryder McGeagh, montre assez bien comment des intérêts régionaux, voir locaux, peuvent parfois être mis en avant en période de guerre et être interprétés dans une logique plus globale. En juillet 1942, Mustafa al-Khalidi souhaita incorporer à la municipalité de Jérusalem un certain nombre de maisons de la localité de Sheikh Jarrah situées dans la périphérie nord de Jérusalem. Ces maisons appartenaient à des personnalités importantes comme l'ancien maire de Jérusalem Raghib al-Nashashibi, de hauts-fonctionnaires en charge de l'administration de la Palestine, ou encore la veuve de l'historien Georges Antonius. D'après Khalidi, ces habitations formaient une continuité avec la municipalité de Jérusalem car elles reliaient la ville au Mont Scopus par une route principale. Les limites de la ville devaient ainsi tenir compte de cette réalité et les incorporer dans la même unité administrative⁵⁷. Le Commissaire fit savoir que d'autres irrégularités étaient également à prendre en compte dans ce redécoupage, en particulier au nord et à l'est, mais que là n'était pas la priorité compte tenu du contexte de guerre⁵⁸. Le souhait pour Khalidi d'étendre les limites septentrionales et orientales de la ville est à voir aussi comme une volonté d'accroître un horizon arabe dans ces directions où résidait une élite intellectuelle et dirigeante arabe naturellement urbanisée⁵⁹.

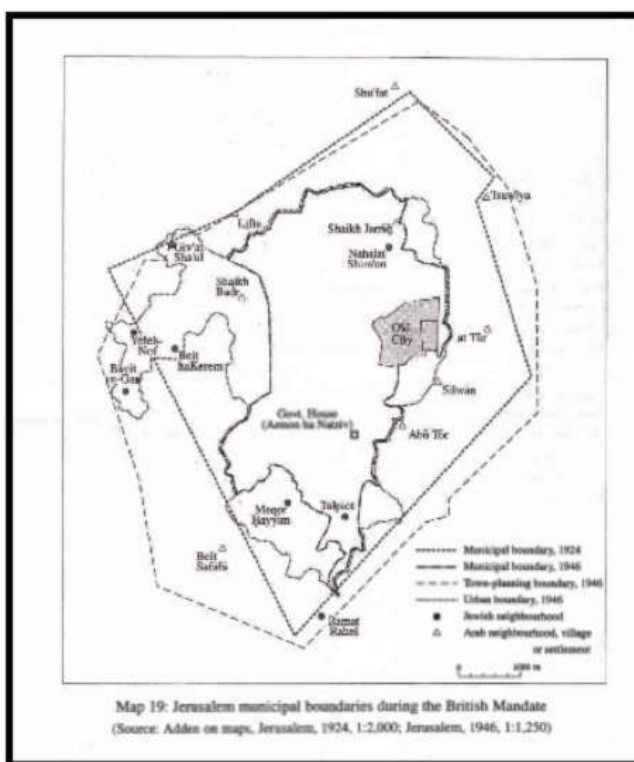
51 Pendant l'été 1944, la correspondance reprit et fut l'occasion de revoir la planification de la ville dans le cadre d'une fin prochaine de la guerre et d'un étalement urbain important connu depuis le début du mandat. La commission d'urbanisme prévoyait d'inclure dans l'aire urbaine de Jérusalem les territoires colonisés, en particulier depuis l'année 1941. Cependant, certains villages, dont ceux de Lifta et d'Ein Kerem, ne se trouvaient pas soumis à cette colonisation. Les autorités municipales de ces villages, peuplés majoritairement d'Arabes, redoutaient donc qu'ils ne soient intégrés au plan d'urbanisme de la ville. En juillet 1944, le maire de Jérusalem fit savoir son inquiétude stipulant que ces villages relevaient de compétences arabes⁶⁰. Mais en août 1944, Mustafa al-Khalidi meurt. Une période de flottement s'ouvre alors pour savoir qui prendrait la tête de la municipalité. Les juifs réclament un maire juif auxquels les Britanniques répondent par un système de roulement sur trois ans faisant se succéder des maires arabe, juif et anglais⁶¹. Ainsi, c'est Daniel Auster nouvellement nommé qui reprit la correspondance avec le Commissaire du district. Daniel Auster souhaite alors que la colonisation se poursuivit rapidement, et fit connaître sa satisfaction de voir les projets à venir être intégrés au *Department of Land Settlement*⁶² inscrivant ainsi les modifications futures dans le cadre de négociations officielles. En effet, depuis une ordonnance de 1928, les Britanniques avaient souhaité mettre un terme aux innombrables titres de propriété issus de la période ottomane en créant un département spécial chargé de clarifier la situation : le *Department of Land Settlement*.

52 L'empressement du nouveau maire pouvait se comprendre aussi par les incertitudes concernant sa succession à la tête de la municipalité. Le processus d'un roulement avec un maire arabe pouvait mettre un terme à ses ambitions. L'abolition de la municipalité en place le 11 juillet 1945 par le haut-commissaire confirma ce souhait. Désormais, un comité

composé de six fonctionnaires britanniques allait être nommé jusqu'à la fin du mandat pour administrer la ville.

- 53 Cela devait s'inscrire dans une continuité de la politique pour l'après-guerre. Les perspectives changeaient d'échelles avec les mutations à la tête de la municipalité. À une dimension ethnico-locale succéda une dimension économique-globale. En effet, la perception de taxes au sein du district urbain de Jérusalem permettrait de financer la colonisation, favorisant ainsi l'implantation de nouvelles colonies sur les zones rurales. L'ouest de Jérusalem dépendrait ainsi du *Department of Land Settlement* pour les futurs plans d'urbanisme. Les priorités dans l'implantation de colonies devaient être portées en direction des villages de Lifta et d'Ein Kerem qui se trouvaient être inclus dans le plan d'urbanisme de Jérusalem, et pourraient alors relever du village de Beit Safafa plus au sud. L'ensemble de ces dispositions fut adopté par le directeur du *Land Settlement* en février 1945.
- 54 L'étalement urbain de Jérusalem grâce à l'extension de la colonisation et de son intégration dans la sphère municipale encouragea les implantations juives. Les limites municipales pouvaient en effet favoriser la présence juive, des limites plus élargies favorisant la présence arabe. Or nous avons ici un exemple qui montre que l'élargissement des limites administratives pouvait être le résultat d'une politique britannique soutenue par des dirigeants juifs, en l'occurrence Daniel Auster.
- 55 On peut voir dans ces plans d'extension administrative du sous-district de Jérusalem une continuité avec les achats de terrains autour de la ville entrepris par la *Palestine Land Development Company* un quart de siècle plus tôt. Cette compagnie fut créée en 1908 dans le but d'acquérir et de distribuer des terres aux colonies juives urbaines et agricoles. En 1921-1922, Arthur Ruppin⁶³, alors à la tête de cette compagnie, développa la propriété juive par l'acquisition de terres à l'ouest et au sud de Jérusalem (Talpiot, Zanzaria, Mekor Haïm, Givat Elyahu), mais également auprès de villages arabes comme celui de Malha (au sud-ouest) pour y édifier des cités-jardins sur le modèle de ceux de Tel-Aviv⁶⁴. La superficie de Jérusalem s'accroît donc de manière importante pendant la période mandataire. Deux raisons principales permettent de comprendre cet étalement urbain : d'abord l'élargissement des limites administratives de la ville et l'absorption de petites localités voisines majoritairement peuplées d'Arabes, ensuite la croissance des anciens quartiers de Jérusalem et leur extension vers les régions avoisinantes⁶⁵.

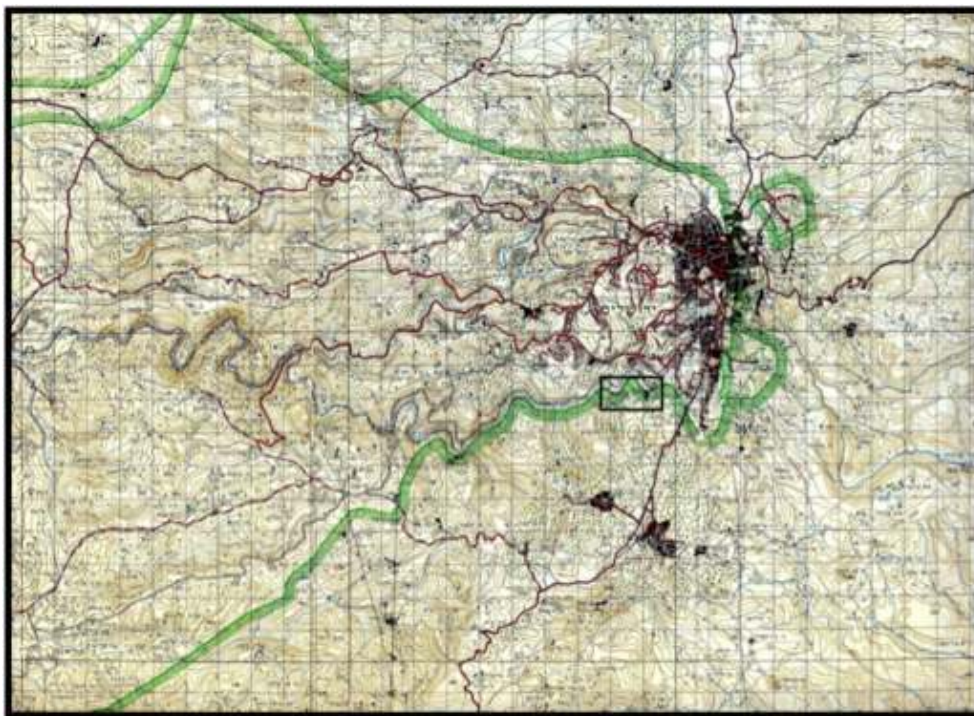
Illustration 9. Les limites municipales de Jérusalem pendant le mandat.



Ruth Kark et Michal Oren-Nordheim, *Jerusalem and its Environs. Quarters, Neighborhoods, Villages. 1800-1948*, The Hebrew University Magnes Press, Jerusalem, 2001, p. 149.

- 56 Cet étalement urbain de Jérusalem, sans véritables limites autres que celles du district et du sous-district, fut contenu en 1948. Les espaces transfrontaliers de la ville se sont retrouvés être les frontières de l'État d'Israël. La frontière, peu palpable en 1944-1945 du moins à l'échelle locale, l'était déjà à l'échelle régionale avec les discussions entre Daniel Auster et le Commissaire du district. Le village de Beit Safafa par exemple, au sud de Jérusalem, fut coupé en deux par la ligne verte en 1948. La partie sud se retrouva en territoire jordanien, tandis que la partie septentrionale fut transférée en Israël puis intégrée à Jérusalem. En 1948, c'est l'intercession des deux échelles, locales puis régionales, qui fut visible pour le cas de Beit Safafa, et finalement pour le sud et l'est hiérosolymitains.

Illustration 10. Jérusalem et ses environs, ligne verte, 1960.



L'encadré noir de part et d'autre de la ligne verte correspond au village de Beit Safafa.

Université hébraïque de Jérusalem, Département des cartes, *Jérusalem, 1960, 1/100 000°*.

- 57 La ligne verte est un exemple d'asymétrie, voire de « rupture biopolitique » faisant apparaître différentes formes de citoyenneté⁶⁶. Elle coupe l'espace autant que le temps, reconduisant des asymétries déjà palpables pour les limites administratives de la Palestine mandataire, des asymétries qui furent parfois corrigées par une synchronisation du territoire mandataire. Cette ligne, d'une épaisseur de quatre-vingt mètres, fut tracée à la main par le Sheikh Abdallah el-Tal, Gouverneur militaire de Jérusalem et Commandant de la Légion arabe, pour la Jordanie et Moshé Dayan pour Israël, faisant figurer en rouge les propositions jordaniennes et en vert pour la partie israélienne sur une carte au 1/20 000°.
- 58 Paul Ricœur avait montré que pour les catégories formulées par Reinhart Koselleck (*espace d'expérience* et *horizon d'attente*⁶⁷), il existait une asymétrie que nous pouvons reprendre ici. Si l'horizon renvoie à une infinité des possibles, l'espace constitue quelques chose de plus rassemblée⁶⁸. Une asymétrie qui concerne finalement le temps et l'espace. Ce qui relèverait de l'ontotopie serait donc le voisinage entre ce temps et cet espace en un même lieu, un voisinage impossible qui ne se manifesterait que dans un discours ontologique, les frontières constituant le matériau privilégié de cette impossibilité. Or, l'espace et le temps peuvent être objets d'expériences proches, de hiérarchisations convergentes. Dans ce cas, l'asymétrie se réduit par la transfrontalité.

Dialectique de la frontière : d'un palimpseste à l'autre

La mémoire des frontières ou l'épaisseur du temps

- 59 Dans son ouvrage *La topographie légendaire des Évangiles en Terre Sainte*, Maurice Halbwachs formule la conclusion suivante :

La mémoire des groupes retient bien des vérités, des notions, des idées, des propositions générales, et la mémoire du groupe religieux conserve le souvenir des vérités dogmatiques qui lui furent révélées à l'origine, ou que les générations successives de fidèles et de clercs fixèrent et formulèrent. Mais une vérité, pour se fixer dans la mémoire d'un groupe, doit se présenter sous la forme concrète d'un événement, d'une figure personnelle, ou d'un lieu⁶⁹.

- 60 Ce qui est valable ici pour la communauté chrétienne peut se retrouver pour d'autres groupes, et pour des lieux comme des limites administratives ou des frontières. Celles-ci gardent en mémoire d'anciennes appellations ou d'anciens tracés. Elles sont « des lieux de mémoire par excellence »⁷⁰. Or, le tracé de frontières nouvelles est soumis à un droit international qui préserve cette mémoire.

*L'uti possidetis juris*⁷¹ [...] consiste à fixer les frontières en fonction des anciennes limites administratives internes à un État préexistant dont les États nouveaux accédant à l'indépendance sont issus⁷².

- 61 Le droit international reprend un usage des frontières qui fut vécu par les populations puis initié par les pouvoirs publics. Or, pendant le mandat, les territorialités entre les populations juives et arabes ne furent pas des espaces quadrillés par des frontières, tout au plus des limites administratives, des limites urbaines et/ou rurales, voir des limites entre des quartiers. Les espaces frontaliers se sont retrouvés impliqués dans de nouvelles territorialités et temporalités à partir de 1948 où la plupart des villages arabes autour de Jérusalem firent l'objet d'un dépeuplement de la part des autorités israéliennes. Ils se retrouvaient soumis à une nouvelle forme de territorialité à travers la nationalisation et l'étatisation de la région occidentale de Jérusalem par l'État israélien⁷³.

- 62 Penser l'espace comme un produit historique permet de comprendre les processus de construction territoriale avant et pendant les périodes de construction étatique dont le mandat constitue la transition entre l'Empire ottoman et les partages de 1947-1948. N'y aurait-il pas des territoires perdus dans le présent mais qui auraient des rémanences géographiques ? Ainsi, l'histoire des espaces frontaliers est une démarche analytique possible pour saisir le présent de ces mêmes espaces qui firent l'objet de changement et de redéfinition. C'est aussi en cela que l'on peut parler de mémoire des frontières. En historicisant l'approche ontotopique, un patrimoine frontalier émerge. D'anciennes territorialités, devenues absentes, demeurent visibles. Un exemple d'ontotopie se voit par exemple aujourd'hui à Jérusalem. Sur la ligne de tramway entrée en service en 2001, la portion allant de la porte de Damas vers le nord suit exactement l'ancienne ligne verte sur trois stations. Avec la pelouse sur la voie, la ligne est d'ailleurs explicitement verte ! Une nouvelle démarcation apparaît entre des quartiers juifs à l'ouest et des quartiers arabes à l'est. Le réseau de transport reprend un ancien tracé frontalier, séparant des communautés voisines qui ne se croisent désormais que pour attendre le tramway.

- 63 L'expérience de la frontière doit être donc vue comme une expérience phénoménologique de la mémoire et du temps. Les frontières ont fait apparaître de nouveaux rapports au temps, et donc à l'espace. Les populations ont accompagné une horogénèse, et l'ont

assimilé à leurs propres comportements et représentations, jusqu'à en faire un élément constitutif de leur identité, passée ou présente. Qu'il s'agisse de la ligne verte ou du mur actuel entre Israël et les Territoires palestiniens, les lignes de rupture sont autant de marqueurs mémoriels.

- 64 Mais l'approche entreprise ici ne concerne pas seulement les frontières ou les limites d'un territoire. Une frontière comme élément signifiant et structurant ne doit pas nous amener à ne retenir que celui-ci, car il en existe souvent d'autres tout aussi pertinents (l'ethnicité, la religion...). L'élément signifiant peut-être de nature différente pour déterminer les réalités transnationales. Toute valeur heuristique d'une interprétation doit aussi être un moyen de faire ressortir la rencontre entre l'objet étudié et le sujet observé. Notre approche se veut n'être qu'une voie du possible pour l'étude des frontières, et non une théorie globale et adaptable pour tous les cas similaires. Le particularisme de la Palestine, puis par la suite de l'État d'Israël, réside en partie dans la territorialisation de son histoire. Les frontières de la Palestine ont donné une identité à un territoire, mais une identité structurelle qui s'est muée en identité organique par la pérennisation de ces frontières et le passage de la Palestine mandataire en Palestine-États (un État juif et un État arabe dans le plan de partage de 1947). Les frontières ont été un instrument de cette territorialisation, si bien que le transnationalisme nous amène parfois à ne pas souscrire à cette dimension historico-territoriale afin de mettre en avant d'autres dimensions sous-jacentes. Et si des frontières ont été réifiées pour délimiter le territoire, il ne faudrait pas pour autant réifier de la même manière les approches historiques.

Polyphonie à la frontière

- 65 Reprenons les mots de Maurice Halbwachs :

En présence de traditions différentes opposées, on n'en veut sacrifier aucune, tant qu'elles sont l'une et l'autre vivantes. Il s'agit de n'effacer aucun vestige, de ne perdre aucune trace. Les plus réels, plus exactement, les seuls réels, doivent se trouver parmi les autres. C'est pourquoi il faut les retenir tous. Ce qui n'empêche pas chaque système de localisations d'obtenir une foi entière, chez ceux qui en sont les tenants, les dépositaires à travers le temps⁷⁴.

- 66 D'une certaine manière, Maurice Halbwachs formulait déjà ce que nous avons choisi d'appeler *ontotopies*.
- 67 Les frontières prennent donc des aspects différents. Les corps de la frontière apparaissent à partir du moment où celle-ci passe de l'état d'image mentale à celui d'empreinte territoriale. Il y alors un effet de miroir entre les représentations de la frontière dans la conscience collective d'un groupe et sa matérialisation sur le territoire. Mais ce miroir est le plus souvent déformant car il est bien rare que les représentations mentales d'une frontière correspondent parfaitement à la réalité qui se dessine sur les cartes. C'est de ce miroir que vont prendre forme les deux corps de la frontière, d'abord un corps formel et discursif, puis un corps physique qui matérialise une gouvernance. Ces deux corps se regardant en permanence, ils vont pouvoir donner un sens à la frontière en passant au-delà d'une rhétorique du territoire qui ne ferait parler que les résultats alors qu'il faudrait aussi prendre en considération les apories qui ont permis ces résultats. C'est de la contradiction apparente entre l'idéal de la frontière et sa réalité que l'on peut voir apparaître les corps, et donc le sens de cette frontière. Comme pour une polyphonie, il est utile de se rapprocher pour mieux saisir les sons venant de l'espace frontalier.

- 68 Comment montrer alors que l'étude d'une grammaire des territoires est tributaire de la conception du sujet qu'elle implique, ici la frontière ? Son étude doit amener à un renversement de sa propre signification afin de faire émerger, comme un palimpseste, des espaces transfrontaliers, conscients ou inconscients. Il s'agit de voir ce qui se passe sous les frontières, montrant ainsi une double dimension du sujet-objet : dimension à la fois sécante (la frontière comme séparation et créatrice de nouvelles identités territoriales) et dimension absorbante (la frontière épuisant d'anciennes mémoires collectives et territoriales).
- 69 Le sens de la frontière dépend ainsi de la fonction qu'on lui prête, et de son caractère unifiant ou multipliant, même s'il convient de sortir du schéma binaire : frontière qui sépare autant qu'elle rapproche. Il est donc intéressant de parvenir à une théorie analytique des frontières et de ses pratiques territoriales afin d'en chercher les éventuelles apories⁷⁵, c'est-à-dire les impasses auxquelles conduit toute tentation de croire que les surfaces bornées constituent le seul espace pertinent. L'émergence d'espaces transnationaux, la possibilité de voir un holisme territorial à travers les crises du sens de la frontière font partie de la fonction même que l'on donne à la signification des frontières. Elles ne sont pas seulement des limites territoriales, ce sont aussi des limites sémantiques dont la topologie et la toponymie sont des outils possibles. Mais la validité théorique du raisonnement ne doit pas nous égarer vers une étude systémique dont les exemples retenus ne seraient là que pour invalider un patrimoine conceptuel, évitant ainsi ce qui pourraient être des contre-exemples. La diversité des faits prévaut sur un dogmatisme interprétatif. L'approche ontotopique, que nous pourrions appeler *ontotopologie*, si possible soit-elle et en appréhendant ses propres limites tout en servant d'adjuvant analytique, doit être confrontée, contredite ou complétée par d'autres démarches. L'ontotopie se prémunit alors de devenir un objet utilisé à la manière d'un idéal-type wébérien qui permettrait de systématiser une analyse des frontières. Une telle approche est aussi tributaire des sources utilisées. En choisissant certains documents provenant principalement des Archives Municipales de Jérusalem et des Archives Nationales de l'État d'Israël, nous faisons le choix de mettre en avant une lecture locale et régionale.
- 70 Or une approche transnationale peut aussi être un moyen de dépassement de la forme à la fois la plus universalisante mais aussi la plus exclusive d'organisation territoriale : l'État-nation. Cette approche permet de transcender les relations entre l'État et la nation, pour le cas ici de la Palestine mandataire, c'est-à-dire pour un territoire qui n'est pas encore un État indépendant (il s'agit d'un mandat) et d'une population qui va se définir progressivement autour d'une nationalité (nationalité palestinienne) sans pour autant former une seule nation qui serait le résultat d'un métissage identitaire entre les populations résidentes. Les frontières peuvent alors devenir des lieux de dépassement de l'État-nation, et donc de début d'une approche pour une histoire transnationale. Celle-ci se définira comme une étude des relations et des pratiques qui ont transcendé les frontières politiques.
- 71 L'approche transnationale pour l'étude d'un territoire comme celui de la Palestine mandataire nous amène à faire émerger une identité géohistorique nouvelle qui va au-delà de l'identité séparée et propre de ce territoire. En effet, un historiocentrisme national qui ne se bornerait qu'aux limites et aux frontières aurait pour corollaire celui de moins voir des diversités et des réalités palpables aux échelles transnationales et transrégionales. Il fallait donc sortir des limites de cet historiocentrisme pour dégager

une identité transnationale à un territoire qui se métissait, ou au contraire ne souhaitant pas le devenir. C'est donc cette diversité géohistorique de la Palestine mandataire qui est montrée, et non l'interprétation historique que chaque époque lui a donnée et qui ne saurait se perpétuer au-delà d'elle-même.

Conclusion

- 72 Concluons par une digression utile ici. Peut-on étudier les lieux comme des tableaux en reprenant la démarche de Gilles Deleuze à propos du peintre Francis Bacon ? Deleuze proposa l'« accouplement des sensations », de « résonance » où une seule figure serait accouplée pour deux corps⁷⁶. Or, ne pourrait-on pas voir un accouplement de sensations similaire qui nous ferait regarder les lieux comme des confrontations entre des zones ou des niveaux ? Les formes prises par les frontières et l'approche ontotopique qui en ressort seraient alors « indiscernable par l'extrême précision des lignes qui acquièrent une sorte d'autonomie par rapport aux corps »⁷⁷. L'étude des limites administratives, en reprenant ce schéma de pensée, laisse supposer que les frontières sont parfois indépendantes des rapports de force qui s'exercent sur elles. La reconduite de districts en Israël (qui en compte aujourd'hui six) est en partie un héritage britannique, lui-même héritage ottoman. La segmentation du territoire existe au-delà des formes politiques présentes. Une quantité d'espace que les hommes gèrent apparaît à des époques différentes mais sous des formes parfois semblables. Les ontotopies nous aident à mieux apprécier ces quantités d'espace sans pour autant nous faire tomber dans un déterminisme physique. L'excès d'ontologie peut-être aussi une démarche hasardeuse⁷⁸.
- 73 Pour certaines des sources utilisées ici, il fut question de « petits événements », comme ceux concernant les souhaits de modifications des frontières en fonction de la présence de familles ou de personnalités dont les intérêts étaient remis en cause par les tracés initiaux. Or, ces événements ont participé aux changements, parfois importants, des limites de districts. Dans le cadre d'une approche sociale, il est tout aussi possible de relier ces modifications internes à la genèse des frontières de la Palestine mandataire et du futur État d'Israël. Un rapprochement apparaît alors entre les maîtrises d'une enveloppe interne et celle d'une enveloppe externe. Les frontières ne sont pas seulement des objets d'étude qui relèvent de l'international, mais sont aussi à considérer dans leur existence locale. Il devient dès lors difficile de séparer la constitution d'un territoire et de ses frontières sans tenir compte de la constitution interne de ce territoire.
- 74 La frontière est alors un centre de toutes les attentions, de toutes les interprétations, de toutes les appropriations, un « sur-lieu » pour reprendre par antinomie les « non-lieux » de Marc Augé⁷⁹. C'est sur ce « sur-lieu » que s'opèrent les rapports de force entre des variables temporelles et les variables atemporelles. Tracer une frontière revient à faire coïncider une définition politique du terrain qui peut être variable dans le temps et dans l'espace à une réalité géographique elle-même en mouvement. C'est en cela que les frontières peuvent être considérées comme des chronotopes, c'est-à-dire des figures qui croisent le temps et l'espace. Elles s'inscrivent dans des systèmes qui renvoient à une même altérité, où chaque entité délimitée par la frontière prend conscience de sa propre singularité par décentrement du regard au-delà de cette même frontière. L'altérité est marquée, mais elle n'est pas séparée car elle se retrouve sur une même ligne.
- 75 André Miquel s'interrogeait ainsi à propos de la notion de frontière aux approches de l'an mil dans le monde musulman :

On peut se demander d'abord s'il existe une définition théorique de la frontière, que l'on pourrait chercher chez les juristes, les politiques ou, pourquoi pas, les philosophes. Qu'elle existe ou non, il me paraît plus intéressant [...] de voir si l'on peut parvenir à une définition sensible de la frontière, si celle-ci est ressentie comme un vécu, du moins par ceux qui ont à la franchir⁸⁰.

- 76 Une définition sensible de la frontière, voilà une démarche séduisante à suivre pour notre cas ici. Les limites autour de Jérusalem, qu'il s'agisse des limites administratives ou plus simplement de bornages que les hommes souhaitent franchir, invitent aussi à voir la mobilité comme constituante de l'identité. Ce sont les mouvements, géographiques et anthropologiques, qui inscrivent les humanités dans des bouts de soi, à la limite de ruptures dont on ne discerne les apparences qu'au crépuscule. Tout homme est une frontière entre son propre être et ses propres lieux. Il cherche à faire correspondre des parts de soi dont la superposition apparente donne naissance à des entités nouvelles, de nouveaux territoires humains, des palimpsestes d'émotions.

NOTES

1. Ce travail fut entrepris dans le cadre de deux séjours effectués au Centre de recherche français à Jérusalem en 2012 et 2013. L'auteur tient à remercier chaleureusement ses membres, notamment Olivier Tourny, Bertrand Darly et Lyse Baer, qui lui ont permis d'effectuer dans les meilleures conditions ses recherches. Il souhaite associer à ces remerciements les personnels des Archives Nationales de l'État d'Israël, des Archives Municipales de Jérusalem, des Archives Centrales Sionistes de Jérusalem, de l'Université Hébraïque de Jérusalem, de la Bibliothèque Nationale d'Israël, du Centre for Jerusalem Studies de l'Université al-Quds. Enfin, l'auteur remercie vivement Vincent Lemire pour la relecture éclairée de ce travail.
2. Michel Foucher, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1991.
3. « À travers les rencontres et la connaissance de l'autre, les échanges de signes et de symboles tout autant que de marchandises, après expériences et tâtonnements, la ville s'affirme comme le lieu de l'intégration par excellence. Sa pratique est fondatrice d'une citoyenneté et d'une identité, sorte de respiration commune que d'aucuns nomment "la citadinité" », Robert Escallier, « Les frontières dans la ville, entre pratiques et représentations », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 73 | 2006, mis en ligne le 05 novembre 2007, consulté le 14 juillet 2013. URL : <http://cdlm.revues.org/1473>
4. D'après le géographe Pascal Buléon : « Le mouvement est, pour le moins, une caractéristique des spatialités produites par la société et ses diverses composantes. La question du temps, la question des temps, est bien au cœur de l'interrogation de géographie sociale sur la relation espace/société, elle ne lui est pas étrangère. », Pascal Buleon, « Spatialités, temporalités, pensée complexe et logique dialectique moderne. », *EspacesTemps.net*, Travaux, 01.05.2002 <http://www.espacestems.net/articles/spatialites-temporalites-pensee-complexe-et-logique-dialectique-moderne/>
5. Jacques Bethemont, « Berque, Augustin (2000), Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains. Paris, Belin, 271 p. (ISBN 2-7011-2381-X) », *Cahiers de géographie du*

Québec, vol. 45, n° 124, 2001, p. 132, citant Augustin Berque, *Médiance de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus, 1990.

6. Pour l'utilisation de ce concept d'ontologie en géographie, voir en particulier les communications des XVI^e Rencontres de Rochebrune en janvier 2009 : Rochebrune 2009 : *Ontologie et dynamique des systèmes complexes, perspectives interdisciplinaires*. URL: <http://www.gemas.fr/dphan/rochebrune09/communications.htm>

7. Jane Burbank et Frederick Cooper, « Empire, droits et citoyenneté, de 212 à 1946 », *Annales HSS*, 3, mai-juin 2008, p. 495-531, notamment p. 496.

8. Philippe Bourmaud, « Construction nationale et discrimination au Proche-Orient », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 3/2009 (n° 103), p. 62-76. URL : www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2009-3-page-62.htm.

9. *Idem*. Philippe Bourmaud fait à ce propos la précision suivante : « Les termes de « millet » et de « ta'ifah », que le français diplomatique traduit à l'époque par « nation », renvoient à l'idée que les communautés confessionnelles non musulmanes ont une autonomie et que l'appartenance y est transmise par filiation ; les conversions sont cependant possibles, alors qu'elles sont prohibées à partir de l'islam vers les millet : l'islam n'appartient donc pas au système des « nations ».

10. « En toute question, et avant tout examen sur le fond, je regarde au langage ; j'ai coutume de procéder à la mode des chirurgiens qui purifient d'abord leurs mains et préparent leur champ opératoire. C'est ce que j'appelle le nettoyage de la situation verbale », Paul Valéry, « Poésie et pensée abstraite », dans *Œuvres. Tome II*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1957, p. 1316.

11. D'autres définitions de l'ontologie sont possibles. Elle peut être « une spécification explicite d'une conceptualisation » (Gruber), ou « une formalisation à un certain niveau de complexité d'informations structurées » (Smith). T. R. Gruber, *A translation approach to portable ontologies. Knowledge Acquisition*, Stanford University, Californie, 1992, p. 27. B. Smith, D. M. Mark, « Geographical categories: An ontological investigation » in *International Journal of Geographical Information Science*, Vol. 15, N° 7, 2001, pp. 591-612.

12. Michel Foucault définit ainsi les *hétérotopies* : « Pourtant je crois qu'il y a – et ceci dans toute société – des utopies qui ont un lieu précis et réel, un lieu qu'on peut situer sur une carte ; des utopies qui ont un temps déterminé, un temps qu'on peut fixer et mesurer selon le calendrier de tous les jours. Il est bien probable que chaque groupe humain, quel qu'il soit, découpe, dans l'espace qu'il occupe, où il vit réellement, où il travaille, des lieux utopiques, et, dans le temps où il s'affaire, des moments uchroniques. [...] Or, parmi tous ces lieux qui se distinguent les uns des autres, il y en a qui sont absolument différents : des lieux qui s'opposent à tous les autres, qui sont destinés en quelque sorte à les effacer, à les neutraliser ou à les purifier. Ce sont en quelque sorte des *contre-espaces*. », Michel Foucault, *Les Hétérotopies*, France-Culture, 7 décembre 1966.

13. Reinhart Koselleck, *Le futur passé*, Paris, éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1990. Koselleck associe à la catégorie d'*espace d'expérience* celle d'*horizon d'attente*. Ces catégories font le lien entre représentation du passé et représentation de l'avenir. Il n'y a pas d'attente sans expérience et pas d'expérience qui ne donne lieu à une attente.

14. Ce département, créé pendant l'été 1920, participa au cadastrage de la plus grande partie du territoire palestinien à l'époque du mandat. Ses cartes furent ensuite reprises par les autorités israéliennes puis corrigées seulement à la fin des années 1950.

15. L'article 11 du Conseil de la SDN pour le mandat en Palestine prévoyait que fut mis en place un système agraire adapté aux besoins du pays en tenant compte des possibilités de

colonisation et de culture intensive des terres. URL : <http://www.yale.edu/lawweb/avalon/mideast/palmanda.htm>

16. Robert Richard Torrens (1814-1884) fut le Premier ministre australien qui favorisa un système d'enregistrement des terres adopté en 1858 avant de devenir, sous le nom de *Torrens Title*, un système largement diffusé dans le monde entier.

17. Ces sept régions sont : la plaine maritime (de la frontière égyptienne au Mont Carmel au sud de Haïfa) ; la plaine côtière d'Acre (du Mont Carmel au promontoire de Ras en Naqura) ; une vaste plaine au sud-est (de Haïfa à la vallée du Jourdain) ; une partie centrale comprenant les collines de Judée et de Samarie ; les collines de Galilée comprenant tout le nord de la Palestine ; la vallée du Jourdain de la frontière syrienne à la Mer morte ; et enfin le District de Beersheba formant un immense triangle avec comme apex le Golfe d'Akaba et représentant presque la moitié de toute la Palestine.

18. J. B. Barron, ed., *Palestine: Report and General Abstracts of the Census of 1922*. Government of Palestine, 1923.

19. Ce comité paritaire fut réuni à l'initiative du Gouvernement britannique et approuvé par le Président Truman en janvier 1946. Il était composé de diplomates et de spécialistes du Moyen-Orient et devait examiner la situation politique, économique et sociale de la Palestine en vue d'une possible installation de Juifs venant d'Europe et d'une coopération entre les populations déjà installées.

20. Recensement de 1931, cité par *Palestine Royal Commission - Report - Presented by the Secretary of the Colonies to Parliament by Command of His Majesty, July 1937*, (Rapport Peel), London, His Majesty's Stationery Office, 1937, p.404.

21. *A Survey of Palestine. Prepared in December 1945 and January 1946 for the information of the Anglo-American Committee of Inquiry*, pp. 103-104. URL : <http://www.palestineremembered.com/Articles/A-Survey-of-Palestine/Story6590.html>

22. J. B. Baron, ed., *Palestine: Report and General Abstracts of the Census of 1922*, Government of Palestine, 1923, p. 2.

23. E. Mills, *Census of Palestine 1931. Populations of Villages, Towns and Administrative Areas*, Jerusalem, The Greek Convent & Goldberg Presses, 1932, p. 1.

24. *A Survey of Palestine. Prepared in December 1945 and January 1946 for the information of the Anglo-American Committee of Inquiry*, p. 149. URL : <http://www.palestineremembered.com/Articles/A-Survey-of-Palestine/Story6590.html>

25. *A Survey of Palestine. Prepared in December 1945 and January 1946 for the information of the Anglo-American Committee of Inquiry*, p. 147. URL : <http://www.palestineremembered.com/Articles/A-Survey-of-Palestine/Story6590.html>

26. *A Survey of Palestine. Prepared in December 1945 and January 1946 for the information of the Anglo-American Committee of Inquiry*, p. 148. URL : <http://www.palestineremembered.com/Articles/A-Survey-of-Palestine/Story6590.html>

27. Terme qui concerne l'ancienne communauté juive vivant en Palestine jusqu'aux premières vagues d'immigration en 1881.

28. Jean-Marie Delmaire, *De Jaffa jusqu'en Galilée. Les premiers pionniers juifs (1882-1904)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1999, p. 15.

29. Le besoin de classer peut amener à une logorrhée qui empêche de bien lire les catégories existantes. On retiendra à cet effet l'exemple de l'« encyclopédie chinoise » que Borges dit avoir trouvé et citée par Michel Foucault dans la préface de son livre *Les Mots et les Choses* : « Ce texte cite 'une certaine encyclopédie chinoise' où il est écrit que 'les animaux se divisent en: a) appartenant à l'Empereur, b) embaumés, c) apprivoisés, d) cochons de lait, e) sirènes, f) fabuleux, g) chiens en liberté, h) inclus dans la présente

classification, i) qui s'agitent comme des fous, j) innombrables, k) dessinés avec un pinceau très fin en poils de chameau, l) et caetera, m) qui viennent de casser la cruche, n) qui de loin semblent des mouches' », Michel Foucault, *Les Mots et les Choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 7.

30. Roger Heacock formule une remarque similaire pour la périodisation de la Palestine, en particulier la Palestine arabe : « l'histoire de la Palestine arabe se doit de ne pas respecter la ou les périodisations proposées par autrui, puis imposées par la force, et qui en ferait une simple contre-construction engendrée par les projets impériaux et colonisateurs (même si ceux-ci, depuis leur apparition, ont été fortement influencés par et ont fortement influencé ceux dont la présence même les contrecarrait) et les guerres successives qui les ont enracinés dans un terrain », Roger Heacock, « Introduction », *Temps et espaces en Palestine : Flux et résistances identitaires* [en ligne]. Beyrouth, Liban : Presses de l'Ifpo, 2008 (consulté le 30 juillet 2013). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/ifpo/472>>. ISBN 9782351592656.

31. L'identité palestinienne se construira plus longuement et plus difficilement. De nombreuses études ont fait état de la question, même s'il faut noter que l'identité palestinienne est souvent vue comme étant palestinienne et arabe. Voir entre autre : Henry Laurens, « L'identité palestinienne d'hier à aujourd'hui », *Temps et espaces en Palestine : Flux et résistances identitaires* [en ligne]. Beyrouth, Liban : Presses de l'Ifpo, 2008 (consulté le 30 juillet 2013). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/ifpo/479>>. ISBN 9782351592656.

Rashid Khalidi, *L'identité palestinienne. La construction d'une conscience nationale moderne*, La Fabrique Editions, Paris, Traduit de l'anglais par Joëlle Marelli, 2006.

Christine Pirinoli, « Entre terre et territoire : enracinement de l'identité palestinienne », *Études rurales*, 3/2002 (n° 163-164), p. 91-107. URL : www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2002-3-page-91.htm.

32. Yehoshua Ben-Arieh, *Jerusalem in the 19th Century. The Old City*, St Martin's Press, NY, 1984, p. 361.

33. Cité par Sylvaine Bulle « Espace et mémoire collective à Jérusalem », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 3/2006 (61^e année), p. 583-606. URL : www.cairn.info/revue-Annales-2006-3-page-583.htm

34. Dov Gavish, *A Survey of Palestine under the British Mandate, 1920-1948*, Londres, Routledge, 2005, p. 99.

35. Unité de mesure ottomane encore utilisée pendant le mandat. Elle correspond à environ 1 000 m².

36. Robert D. Sack, « Territorial bases of power » in Burnett A. D. et Taylor P. J., eds, *Political Studies from Spatial Perspectives: Anglo-American essays on political geography*, NY, Chichester: Wiley, 1981.

37. Jacques Lévy, « "Contrôle" : un concept incontrôlé ? Pouvoir, espace et société », in Hervé Théry (dir.), *L'État et les stratégies du territoire*, Paris, CNRS Editions, 1991, p. 40.

38. Sur cette question, voir Marc Dumont, « Aux origines d'une géopolitique de l'action spatiale : Michel Foucault dans les géographies françaises. », *L'Espace Politique* [En ligne], 12 | 2010-3, mis en ligne le 11 février 2011, Consulté le 05 août 2013. URL : <http://espacepolitique.revues.org/1744>

39. Ce système se perpétua après la création de l'État d'Israël, le Ministre de l'intérieur héritant des pouvoirs du Haut-commissaire.

40. *A Survey of Palestine. Prepared in December 1945 and January 1946 for the information of the Anglo-American Committee of Inquiry*, p. 130-131. URL : <http://www.palestineremembered.com/Articles/A-Survey-of-Palestine/Story6590.html>
41. L'ordonnance de 1934 modifie la répartition des pouvoirs à Jérusalem. Alors que la ville avait une majorité juive depuis de nombreuses années, les Juifs n'occupaient que 4 des 12 sièges du conseil municipal. À partir de 1934, la répartition prévoit 6 membres du Conseil juifs, 4 musulmans et 2 chrétiens, mais le Haut-Commissaire nomme toujours un maire musulman avec des députés juifs et chrétiens.
42. Voir à ce sujet : Amos Reichman, « Jérusalem 1939-1945 : une ville en paix ? », mémoire de Master 1 sous la direction de Vincent Lemire, École normale supérieure de Lyon, juin 2012.
43. Jacques Lévy, « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? », *Les apories du territoire. Espaces, couper/coller, Espaces Temps. Les Cahiers*, n° 51-52, 1993, p. 139.
44. Un lien est possible avec les notions de frontières verticales et horizontales. Voir Guillaume Vareilles, *Les frontières de la Palestine. 1914-1947*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 36-38.
45. Jacques Lévy, « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? », *op.cit.*, p. 141.
46. Mutaz M. Qafisheh, « Genèse de la citoyenneté en Palestine et en Israël », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne], 21 | 2010, mis en ligne le 01 mars 2011, Consulté le 17 juillet 2013. URL : <http://bcrfj.revues.org/6407>
47. Anthony Giddens, *The Constitution of Society*, Berkeley, University of California Press, 1984, p. 25-26.
48. Pour les localités citées dans cette partie, voir illustrations 7 et 8.
49. Seth J. Frantzman, « The Arab settlement of Late Ottoman and Mandatory Palestine : New Village Formation and Settlement Fixation, 1871-1948 », Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy, Under the Supervision of Professor Ruth Kark, The Hebrew University of Jerusalem, 2010, p. 309-310.
50. A propos de Latrun, il est possible de relire la description qu'en fit Chateaubriand au début du XIX^e siècle : « Nous tournâmes par un ravin raboteux autour d'un monticule isolé et aride. Au sommet de ce tertre on entrevoyait un village en ruines et les pierres éparses d'un cimetière abandonné : ce village porte le nom de Latroun ou du Larron : c'est la patrie du criminel qui se repentit sur la croix, et qui fit faire au Christ son dernier acte de miséricorde », François-René de Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Paris, Gallimard, Coll. Folio classique, 2005, p. 294. La bataille de Latrun restera, en 1948, une des grandes batailles de la Première guerre israélo-arabe. Elle se solda par une défaite israélienne et comme la seule victoire des forces arabes lors de la guerre de 1948.
51. Israel State Archives (ISA), Y: district and Village Administration, Chief Secretary's, Ajustement de la frontière entre les districts de Jérusalem et de Lydda, 552/3 – n, *Lettre du Director of Land Settlement* (2 juillet 1941).
52. ISA, Y: district and Village Administration, Chief Secretary's, Ajustement de la frontière entre les districts de Jérusalem et de Lydda, 552/3 – n, *Proclamation du Haut commissaire Harold MacMichael* (15 juillet 1941). Pour les modifications, voir carte ci-dessus.
53. Vincent Lemire, *Jérusalem 1900. La ville sainte à l'âge des possibles*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 123-124.
54. *Ibid.*, p. 126.
55. « Parler d'espace transfrontalier suppose que la frontière présente un certain degré de porosité (l'ouverture l'emporte sur la fermeture), qu'elle est reconnue par les États (ligne stable) et que les conflits y ont disparu (frontière apaisée). Le passage du frontalier au

transfrontalier renvoie à l'idée que le lien l'emporte sur la séparation et que des échanges structurés, organisés et durables s'effectuent sur de courtes distances de part et d'autre de la frontière (distincts des échanges transnationaux). Certains échanges se développent en raison de l'existence de différentiels (de coûts, d'offre, de structure par âge, etc.). La porosité de la frontière permet également la diffusion de certains caractères d'un territoire à l'autre. Dans les deux cas, une certaine durée est nécessaire pour identifier de véritables échanges transfrontaliers. Nous formulerons l'hypothèse que les dévaluations des frontières sont propices aux recompositions spatiales. Les relations transfrontalières sont en mesure de croître sans contraintes : les contrôles deviennent sporadiques et le nombre de points de passage augmente. La croissance de la perméabilité et de la connectivité instaure une meilleure accessibilité entre les lieux séparés par la frontière. De nouvelles opportunités s'ouvrent aux acteurs économiques (les différentiels deviennent plus lisibles). L'enjeu sur le long terme consiste à dépasser les relations basées sur l'exploitation de ces opportunités en développant des relations durables (tant sur le plan économique que sur le plan institutionnel, aux niveaux locaux et régionaux) en s'affranchissant de la tutelle des États », Bernard Reitel et Patricia Zander, « Espace transfrontalier », *Hypergéô*, 6 août 2004. URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article207#>

56. La correspondance est disponible aux Archives Municipales de Jérusalem, Série Jerusalem Boundaries, Carton. 832.

57. HAJM, JB, c. 832, 1-1/2, *Municipal Boundaries - Sheikh Jarrah 1942*, Lettre du 26 juillet 1942.

58. HAJM, JB, c. 832, 1-1/2, *Municipal Boundaries - Sheikh Jarrah 1942*, Lettre du 4 août 1942.

59. Sylvaine Bulle, *Apercevoir la ville : pour une histoire urbaine palestinienne, entre monde et patrie, sentiment et influences (1920-2002)*, Thèse de Doctorat Histoire et Civilisations, sous la direction de Jean-Louis Cohen, EHESS, 2004, p. 146.

60. HAJM, JB, c. 832, 1-1/4 : *Settlement of Town planning Area of Jerusalem, 1944-1945*, Lettre du 4 juillet 1944, p. 1.

61. Sur cette question, voir Meron Benvenisti, *Jérusalem, une histoire politique*, Arles, Actes Sud, 1996.

62. HAJM, JB, c. 832, 1-1/4, Lettre du 14 août 1944, p. 3.

63. Les papiers personnels d'Arthur Ruppin sont accessibles aux Archives centrales sionistes de Jérusalem, ils sont aussi consultables sur leur site : The Central Zionist Archives in Jerusalem: Office of Arthur Ruppin (S55), Personal papers (A107). URL : <http://www.zionistarchives.org.il/en/Pages/Default.aspx>

64. Catherine Nicault, « La naissance d'un problème international », in Catherine Nicault (dir.), *Jérusalem 1850-1948. Des Ottomans aux Anglais : entre coexistence spirituelle et déchirure politique*, Paris, Autrement, 1999, p. 142.

65. Mousa Sroor, *Chapitre 1 : la vieille ville de Jérusalem et son organisation administrative (1858-1917)* In : *Fondations pieuses en mouvement : De la transformation du statut de propriété des biens waqfs à Jérusalem (1858-1917)* [en ligne]. Damas : Presses de l'Ifpo, 2010 (consulté le 16 juillet 2013). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/ifpo/1247>>. ISBN 9782351592762.

66. « La partition [de 1948] fut une rupture biopolitique extrême car elle a fait jaillir différentes formes de citoyenneté : réfugiés palestiniens, Palestiniens d'Israël, Palestiniens détenteurs de passeports jordaniens, Palestiniens de Gaza dépendant de l'Égypte », Sylvaine Bulle, *op.cit.*, p. 169.

67. Reinhart Koselleck, *op.cit.*

68. Paul Ricoeur, *Temps et récit 3, Le temps raconté*, Paris, Seuil, 1985, p. 374-433.
69. Maurice Halbwachs, *La topographie légendaire des Évangiles en Terre Sainte. Étude de mémoire collective*, Paris, PUF, 1941, p.158.
70. Michel Foucher, « Les frontières dans la nouvelle Europe », *Politique étrangère*, 1990, n° 3, p. 576.
71. « La règle de droit international applicable au tracé des frontières est l'*uti possidetis juris*. Cette règle préserve aussi d'une certaine manière la mémoire des frontières, mais celle des frontières administratives. L'*uti possidetis* trouve ses origines dans le droit romain : l'adage "*uti possidetis, ite possideatis*" (littéralement, cette expression signifie "comme vous possédiez, vous possédez") signifiait qu'un interdit du Prêteur prohibait toute atteinte au statu quo immobilier. Cette règle de droit privé a été transposée en droit international public pour régir la délimitation des frontières », Laurent Lombart, « L'*Uti possidetis juris* et la mémoire des frontières en droit international », in *Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (C.I.E.S.) Provence- Côte d'Azur- Corse, Travaux disciplinaires de la promotion 2002-2005, « Approche pluridisciplinaire du thème "Mémoire" », 2005, p. 2.*
72. Dinh Nguyen Quoc, Patrick Dailler, Alain Pellet, *Droit international public*, Paris, LGDJ, 7^e édition, 2002, p. 468.
73. Cette période historique a été largement étudiée par les historiens israéliens et palestiniens. Il s'agit d'un événement pouvant s'inscrire dans un acte fondateur, à la fois pour la création de l'Etat d'Israël, et pour le déplacement de populations arabes. Il est donc soumis à des interprétations justifiant, ou condamnant la politique menée par les autorités israéliennes à l'égard des populations arabes. Parmi les auteurs les plus connus qui ont condamné cette politique, il est possible de citer :
Walid Khalidi, *Pour ne jamais oublier : les villages de Palestine détruits par Israël en 1948 et les noms de leurs martyrs*, Institut des études palestiniennes, 2001.
Benny Morris, *The Birth Of The Palestinian Refugee Problem Revisited*, Cambridge University Press, 2003.
Ilan Pappé, *Le Nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, Fayard, 2008.
74. Maurice Halbwachs, *op.cit.*, p. 188.
75. « Le choix analytique a le grand défaut, en sciences sociales, de couper en morceaux les processus et de ne les rapprocher que par lambeaux ou par bribes. Si l'on casse des « unités de sens », les objets ainsi créés deviennent opaques, gratuits, ce qu'expriment les glissements de termes (« maillage », « treillage », « quadrillage »...) d'un texte à l'autre : il n'est pas facile d'identifier les questions auxquelles ces réponses spatiales renvoient ». Jacques Lévy, « A-t-on encore (vraiment) besoin d'un territoire ? », in *Les apories du territoire. Espaces, couper/coller*, Espaces Temps. Les Cahiers, n° 51-52, 1993, p. 105.
76. Gilles Deleuze, Francis Bacon. *Logique de la sensation*, Paris, Seuil, 2002, p. 65.
77. *Idem.*
78. Terence Blake, *L'ontologie rend-elle bête ?*, disponible sur : http://www.academia.edu/1884702/LONTOLOGIE_REND-ELLE_BETE
79. Marc Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.
80. André Miquel, « La perception de la frontière aux approches de l'an mil de notre ère », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N° 48-49, 1988, p. 22.